



Assemblée générale

Vingt-cinquième session extraordinaire

Documents officiels

6^e séance

Vendredi 8 juin 2001, à 15 heures

New York

Président : M. Holkeri (Finlande)

La séance est ouverte à 15 heures.

Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies (A/S-25/4/Add.1)

Le Président (*parle en anglais*) : Dans une lettre qui figure dans le document A/S-25/4/Add.1, le Secrétaire général m'informe que, suite à sa lettre publiée sous la cote A/S-25/4, Haïti et Vanuatu ont effectué les versements nécessaires pour ramener leurs arriérés en deçà du montant spécifié à l'Article 19 de la Charte.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale prend dûment note de cette information?

Il en est ainsi décidé.

Points 8, 9 et 10 de l'ordre du jour (suite)

Examen et évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat

Note du Secrétaire général (A/S-25/3 et Add.1)

Autres mesures et initiatives visant à surmonter les obstacles entravant la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat

Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Tony Kandiero, chef de la délégation du Malawi.

M. Kandiero (Malawi) (*parle en anglais*) : Je considère que c'est un très grand honneur et un rare privilège de diriger la délégation du Malawi à cette très importante session extraordinaire et d'avoir l'occasion de m'adresser à un groupe aussi éminent de représentants. Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous présenter les meilleurs vœux de succès pour cette session extraordinaire de la part du Président de la République du Malawi, S. E. M. Bakili Muluzi. C'est avec grand plaisir qu'au nom de ma délégation et du Gouvernement de la République du Malawi, je vous félicite d'avoir été élu pour diriger nos travaux. Je rends également hommage au Secrétariat pour les excellentes dispositions qu'il a prises pour organiser cette session. Ma délégation et moi sommes convaincus qu'avec cette excellente organisation et sous votre direction compétente, Monsieur le Président, nous obtiendrons des résultats fructueux et tangibles.

Cinq années se sont écoulées depuis l'adoption de la Déclaration d'Istanbul et du Programme pour l'habitat. Nous voici à New York pour une session extraordinaire qui offre des possibilités d'examiner nos réalisations et nos difficultés. Nous avons également l'occasion d'obtenir un consensus sur les stratégies tournées vers l'avenir pour la réalisation de nos

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



objectifs en matière de logement et de développement des établissements humains.

En ce qui concerne le Malawi, cette session nous a fourni l'occasion de tirer des leçons des expériences d'autres pays et de faire le point sur nos propres réalisations, échecs et contraintes dans la mise en oeuvre de notre plan national d'action et du Programme pour l'habitat depuis notre dernière réunion.

Depuis Istanbul, le Malawi s'est lancé dans de nombreuses activités et initiatives pour améliorer les établissements humains. Parmi celles-ci, figure premièrement la fusion en 1997 des anciens Ministères des biens fonciers et de l'évaluation, du logement et de l'aménagement du territoire et des enquêtes et du Département de la construction. Cette fusion a renforcé nos possibilités de garantir le rendement et d'exécuter efficacement nos programmes dans le domaine du développement des établissements humains.

Deuxièmement, nous avons formulé une politique nationale du logement qui a grandement profité du Programme pour l'habitat.

Troisièmement, nous avons formulé une politique foncière nationale qui vise à encourager un régime foncier économiquement plus efficace, durable du point de vue de l'environnement et socialement juste.

Quatrièmement, nous avons formulé une politique nationale de l'environnement et promulgué une loi sur la gestion de l'environnement; ces textes régissent l'examen des politiques sectorielles afin de les rendre cohérentes avec les principes d'une gestion durable de l'environnement.

Cinquièmement, nous avons formulé une politique de décentralisation et nous avons promulgué une nouvelle loi sur les gouvernements locaux; ces textes transfèrent des pouvoirs très larges de gestion des affaires publiques locales et de développement aux conseils de gouvernement élus localement, que nous appelons des assemblées. La politique préconise aussi des méthodes de participation bien coordonnées dans lesquelles l'État, le secteur privé et la société civile s'organisent pour chercher des solutions à la base pour le soulagement de la pauvreté et de développement des établissements humains durables.

Sixièmement, nous avons revu une loi sur la succession, qui protège les veuves des parents de leurs défunts maris décidés à s'emparer de leurs biens.

Septièmement, nous avons mis en oeuvre l'Action 21 à l'échelon local dans nos deux villes principales que sont Blantyre, le centre commercial, et Lilongwe, la capitale, conformément aux directives de la démarche pour des moyens d'existence durables. Je suis ravi que les maires de ces deux villes fassent partie de ma délégation.

Huitièmement, nous avons lancé notre programme de développement des entreprises et de création d'emplois, qui vise à faire en sorte que les personnes désespérément pauvres, notamment les femmes dans les zones urbaines et rurales, soient identifiées et aidées pour mettre en place des capacités, des structures, des moyens et des revenus adéquats pour satisfaire leurs besoins fondamentaux.

Neuvièmement, nous avons promulgué une loi sur la privatisation dans le but d'accroître l'efficacité, de renforcer la concurrence, de réduire les monopoles et d'encourager et d'élargir l'accès à la propriété des entreprises malawiennes.

Et dixièmement, nous avons lancé un programme de soulagement de la pauvreté, qui est l'axe central de la politique de développement du Malawi; ses objectifs sont d'accroître la productivité des pauvres et d'augmenter les revenus et les possibilités d'emplois pour tous les groupes vulnérables.

Malgré ces réalisations et initiatives, le Malawi continue d'affronter des défis majeurs importants. Plus de 60 % de notre population vit en dessous du seuil de pauvreté.

Ces incidences fortes et persistantes de la pauvreté ont été aggravées par des conditions économiques défavorables tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de notre pays, ainsi que par une insuffisance de capacités en matière de ressources humaines, techniques et financières. La situation a été exacerbée par un manque d'appui international. Tant que les déclarations internationales ne se traduiront pas par un appui international véritable, la majorité de nos plans seront des utopies.

Néanmoins, l'engagement du Malawi à l'égard du Programme pour l'habitat et de sa mise en oeuvre est total et sans réserve. Le Malawi apportera son appui à la déclaration et autres résultats de cette session extraordinaire, car nous pensons que le Programme pour l'habitat et les résultats de cette session offriront la vision appropriée en vue d'améliorer les

établissements humains et la qualité de vie de nos citoyens respectifs. Nous sommes prêts à travailler avec tous les partenaires de bonne volonté dans notre lutte commune pour faire de cette vision une réalité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Blaise Ouo Foromo, Ministre de l'urbanisme et de l'habitat de la Guinée.

M. Foromo (Guinée) : Je voudrais vous adresser, Monsieur le Président, les vives félicitations de ma délégation à la suite de votre brillante élection à la présidence de la présente session. J'associe à ces félicitations les autres distingués membres du Bureau, avec lesquels l'avenir du secteur de l'habitat va se dessiner. Je suis convaincu que, sous votre clairvoyante direction, cette session extraordinaire aboutira à des résultats qui répondent aux espoirs qu'elle a suscités auprès de nos populations.

S. E. le général Lansana Conté, Président de la République de Guinée, et son gouvernement considèrent cette rencontre comme une occasion de mettre à profit, pour amplifier les progrès réalisés et corriger les faiblesses constatées, dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Ce sommet est donc celui du légitime espoir qui habite l'ensemble de l'humanité aspirant à un développement durable de son cadre de vie.

Le continent africain est particulièrement préoccupé par la grave détérioration des termes de l'échange et des conditions de vie résultant de la situation économique critique, des effets pervers combinés et difficilement maîtrisables de l'explosion démographique, d'une urbanisation accélérée et aggravée et des conflits armés.

La crise qui résulte de ce processus n'épargne pas mon pays, dont les habitants aspirent aujourd'hui plus que jamais à vivre dans des établissements sûrs, équitables, durables et propices à leur épanouissement intégral, vers une logique participative à l'économie urbaine. De ce fait, les autorités guinéennes ont tout mis en oeuvre pour que les représentants de notre pays soient présents à toutes les grandes rencontres qui ont jalonné la phase préparatoire de la présente session. Ainsi, le Comité consultatif d'Habitat II, mis en place par mon gouvernement dans le cadre du suivi de l'application du Programme pour l'habitat, a organisé une consultation large de tous les acteurs concernés par l'amélioration et la modernisation des établissements

humains. Un rapport national d'évaluation a été élaboré à cet effet et validé au cours d'un atelier.

Entre autres résultats obtenus, on peut noter : les efforts dans la sécurité d'occupation suite à la promulgation du Code foncier et domanial, ce depuis 1992; la garantie de l'égalité d'accès à la terre; un partenariat dynamique entre les secteurs public et privé, les organisations non gouvernementales et les collectivités ayant abouti à la mise en oeuvre d'importants projets de développement; l'accès aux services essentiels aussi bien en milieu urbain qu'en zone rurale; la promotion de la décentralisation et le renforcement des autorités locales; l'intégration sociale; et l'aide aux groupes défavorisés, notamment les femmes.

Les principaux efforts du Gouvernement guinéen sont actuellement orientés vers les actions favorables à la mise en place de politiques garantissant le développement du secteur de l'habitat en Guinée, avec le concours de la communauté internationale.

La mise en oeuvre de ces politiques permettra au Gouvernement guinéen d'orienter ses efforts de développement vers des approches participatives qui pourront, entre autres, permettre des changements visant à promouvoir l'implication des organisations non gouvernementales et de la société civile dans le processus de développement du secteur de l'habitat; poursuivre les efforts entrepris dans le cadre de l'aide aux groupes fragilisés et aux femmes; faciliter l'accès à la terre et garantir encore plus la sécurité d'occupation; renforcer le partenariat entre les secteurs public, privé et communautaire pour le développement du secteur; promouvoir la décentralisation; et renforcer les autorités locales et la coopération internationale.

Il s'agit de quelques-unes des actions prioritaires déjà entreprises que nous nous proposons de dynamiser au cours des années à venir en vue de résorber la crise urbaine et les principales difficultés d'économie urbaine qui éprouvent fortement notre pays. À ces actions prioritaires s'ajoutent des actions d'urgence comme la reconstruction des zones sinistrées suite aux agressions dont notre pays est victime à ses frontières sud avec le Libéria et la Sierra Leone depuis bientôt 10 mois.

Le Gouvernement guinéen est plus que jamais déterminé à aller bien au-delà des résultats déjà enregistrés pour répondre aux aspirations sans cesse croissantes de nos populations. Dans cette perspective,

et en se plaçant dans l'optique d'Habitat II, mon gouvernement s'attache résolument à la promotion de toutes les formes et de tous les niveaux de partenariat nécessaires à la mobilisation des ressources et des investissements indispensables.

L'Organisation des Nations Unies a fourni beaucoup d'efforts en vue de trouver une solution juste et durable aux différents problèmes de l'habitat. Néanmoins, les populations des pays non industrialisés continuent à s'enliser dans la pauvreté, la misère et la précarité. Cette session extraordinaire doit tenir compte des grands changements du troisième millénaire pour sensibiliser la communauté internationale afin que le développement de l'habitat soit reconnu comme un passage obligé de toutes les tentatives de relance économique.

Il est important de préciser que le défi du troisième millénaire doit être la reconversion des données économiques, financières, techniques et humaines pour que les problèmes de l'habitat puissent être résolus d'une manière durable, grâce à un partenariat dynamique et efficace, et avec l'aide de la communauté financière internationale.

Notre mission, la mission des États de la famille des Nations Unies, est d'adopter des résolutions qui soient concrètes et d'avoir un engagement politique ferme pour leur réalisation. Pour notre part, je puis affirmer l'engagement de mon pays, la République de Guinée, à respecter et à appliquer toutes les recommandations qui seront prises à l'occasion de cette vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Je voudrais terminer en demandant à l'Assemblée de s'associer aux chaleureuses félicitations que le Gouvernement guinéen adresse à toutes les personnalités ici présentes pour leur participation de qualité à la réussite des présentes assises.

Enfin, au Comité préparatoire de cette vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, je transmets les vifs remerciements et les profonds sentiments de gratitude de la République de Guinée pour l'hospitalité offerte à sa délégation.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. André Tsala Messi, Secrétaire d'État du Cameroun à l'urbanisme et à l'habitat, chargé des domaines et du cadastre.

M. Tsala Messi (Cameroun) : C'est un grand honneur et un insigne privilège pour moi de prendre la parole, au nom du chef de l'État, S. E. M. Paul Biya, et du Gouvernement de la République du Cameroun, à l'occasion de cette vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies.

Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous prier de bien vouloir transmettre à Monsieur le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies le sentiment de satisfaction du Président de la République de Cameroun pour les efforts déployés et les actions menées afin de faire face aux conséquences économiques, sociales et environnementales de l'urbanisation rapide, ainsi qu'à l'amélioration des conditions de vie dans le monde. Qu'il me soit permis de vous adresser à vous-même ainsi qu'à Mme la Directrice exécutive du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), les félicitations de la délégation camerounaise pour la bonne organisation, la parfaite conduite de nos travaux et la qualité des documents qui nous sont soumis.

Le Cameroun se réjouit d'avoir apporté une contribution significative au processus préparatoire de la Conférence Habitat II, d'une part, et d'avoir participé activement à toutes les phases préparatoires à la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies, d'autre part.

En dépit de la récession économique, notre pays s'est attelé à mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat à travers un ensemble de politiques, de programmes et de projets qui se traduisent par des réformes institutionnelles, économiques et sociales, ainsi que par la mise en place d'une stratégie de développement urbain, environnemental et managérial. Il s'agit notamment des programmes suivants : le programme national de lutte contre la pauvreté; la déclaration de stratégie urbaine; le plan national de gestion et de protection de l'environnement; le programme national de gouvernance; le programme national de santé, fécondité et nutrition.

C'est le lieu pour moi de remercier le Centre des Nations Unies pour les établissements humains, le Programme des Nations Unies pour le développement, la Banque mondiale et la Banque africaine de développement, ainsi que toutes les agences de coopération bilatérale et multilatérale, de leur précieux

concours pour le parcours déjà réalisé dans la mise en oeuvre de ces programmes.

L'adoption de la Déclaration du Millénaire sur les villes et autres établissements humains à l'issue de cette session extraordinaire enverra un signal fort à tous les gouvernements pour qu'ils appliquent effectivement le Programme pour l'habitat aux niveaux local, régional et national. C'est pourquoi le Cameroun, tout en étant solidaire de la position africaine prise à la Conférence ministérielle régionale à Addis-Abeba, souhaite que l'esprit d'Istanbul prédomine dans l'examen du projet de déclaration que nous allons adopter, et qui devrait prendre en compte les aspects suivants : la contribution effective par les pays développés de 0,7 % de leur produit national brut à l'aide au développement; le renforcement de l'appui de la communauté internationale dans la lutte contre la pauvreté et contre le VIH/sida; l'établissement d'un forum intergouvernemental pour délibérer sur les principes directeurs d'une « Charte » sur l'autonomie locale, cadre international devant guider les réformes législatives nationales pour la mise en place d'une politique effective de décentralisation tenant compte des spécificités de chaque État; une éthique de solidarité internationale dans le traitement des pays pauvres, telle que préconisée par S. E. M. Paul Biya, Président de la République du Cameroun, dans son intervention au Sommet du Millénaire le 7 septembre 2000, ici même à New York.

Afin d'atteindre les objectifs inscrits dans le Programme pour l'habitat, à savoir « un logement pour tous » et « un développement urbain durable », il serait hautement souhaitable que la production de logements sociaux, la réhabilitation des quartiers spontanés et la fourniture des services sociaux de base soient intégrées dans l'initiative internationale de lutte contre la pauvreté.

Pour terminer, je souhaite plein succès à nos travaux qui prendront, j'en suis convaincu, des mesures et initiatives concrètes pour surmonter les obstacles rencontrés dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat depuis la Conférence d'Istanbul.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Laurent Nkusi, Ministre des biens fonciers, des établissements humains et de la protection de l'environnement du Rwanda.

M. Nkusi (Rwanda) (*parle en anglais*) : Au nom de la délégation rwandaise, je souhaite vous féliciter,

Monsieur le Président, à l'occasion de votre élection à la présidence de cette importante conférence. C'est en fait un privilège pour moi et pour les membres de ma délégation de prendre la parole au cours de cette session.

Il y a cinq ans, les Nations Unies se réunissaient à Istanbul pour traiter de deux questions d'égale importance mondiale, à savoir un logement adéquat pour tous et le développement durable des établissements humains dans un monde en urbanisation. Vous n'êtes pas sans savoir que la Conférence d'Istanbul s'est déroulée alors que notre pays sortait d'un génocide, le pire en son genre du dernier millénaire. Sous les yeux du monde entier, les massacres périodiques qui ont culminé dans le génocide de 1994 ont non seulement entraîné la mort d'un million de Rwandais, mais aussi la destruction totale de l'infrastructure socioéconomique. Cette tragédie a provoqué de graves perturbations dans l'ensemble du secteur du logement et des établissements humains. Je voudrais saisir cette occasion pour remercier la communauté internationale de son appui continu aux programmes de relèvement et de reconstruction de mon gouvernement.

Le plan d'action qui a été conçu à Istanbul exigeait des nations qu'elles examinent les politiques et mettent en oeuvre les programmes de façon à assurer un logement adéquat pour tous et un développement durable des établissements humains dans un monde en urbanisation. Notre pays a réalisé des progrès à cet égard. Permettez-moi de souligner quelques-unes des principales réalisations du Gouvernement d'unité nationale dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Les domaines principaux sont le logement, le développement social et l'élimination de la pauvreté, la gestion de l'environnement, le développement économique, la gouvernance et la coopération internationale.

En 1996, mon gouvernement a adopté une politique nationale sur les établissements humains. La raison sous-jacente de cette politique est de transformer les établissements ruraux éparpillés en établissements regroupés – *Imidugudu* – avec pour objectif premier d'assurer l'utilisation optimale des terres, la fourniture économique d'une infrastructure sociale, la sécurité, l'unité et la réconciliation nationales. Dans les zones urbaines, l'objectif est de faire en sorte que les constructions ne se fassent que dans des parcelles levées et d'améliorer les taudis et les

squats. Un décret ministériel a été publié en janvier 1997 pour expliquer en détail cette politique.

Au cours des cinq dernières années, le Gouvernement a construit près de 177 000 logements à coût modéré pour les citoyens pauvres des campagnes, avec l'appui technique et financier de la communauté internationale, y compris de l'ONU et des organisations non gouvernementales, et avec la participation des bénéficiaires. Bien que nous apprécions cet appui, je souhaite informer l'Assemblée qu'aujourd'hui au Rwanda, il y a encore près de 2 millions de personnes – environ 370 000 familles – qui vivent dans des habitations de fortune, construits souvent et uniquement à l'aide de plastique.

Il s'agit de la catégorie de la population rwandaise qui n'a pas été aidée par les programmes d'assistance du Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) et d'autres organisations. Mon gouvernement estime qu'il était prématuré, pour le HCR, de se retirer alors que les rapatriés continuaient d'arriver de pays voisins.

Par ailleurs, les programmes d'habitation mis en oeuvre répondaient à des situations d'urgence et comprenaient des activités de secours, tels que la fourniture d'abris et de nourriture et de ce fait, plusieurs lieux de réinstallation ne disposent pas d'infrastructures de base. Dans un souci de durabilité, l'existence d'infrastructures de base s'avère donc très importante.

S'agissant de la sécurité d'occupation, notre pays réexamine actuellement sa politique et sa législation foncières en vue d'assurer un accès à la terre et une gestion équitables.

En matière de développement social et d'élimination de la pauvreté, il faut signaler la subvention croisée des services sociaux.

S'agissant du développement économique, le fait que 60 % de la population rwandaise vivent au-dessous du seuil de pauvreté a incité notre gouvernement à entreprendre des réformes économiques d'envergure.

En matière de gestion environnementale, nous reconnaissons que l'environnement est une question qui concerne tous les programmes d'établissements humains.

Des progrès significatifs ont été faits dans le domaine de la gouvernance, y compris des révisions

constitutionnelles visant à instituer des systèmes et actions décentralisés de gouvernance, en vue d'accroître la participation des citoyens et de renforcer les partenariats entre les secteurs public et privé dans les prestations de services.

L'an dernier, des élections locales au niveau des cellules et des secteurs ont permis de créer des comités qui ont accru la participation des citoyens au processus de prise de décisions. Des élections nationales auront lieu à l'issue de la période de transition, en 2003.

Dans le domaine de la coopération internationale, mon pays est encouragé par la coopération étroite qui existe entre notre pays et les différentes nations représentées ici ainsi qu'avec tous nos partenaires de développement.

Le Gouvernement d'unité nationale et le peuple du Rwanda reconnaissent que le développement n'est possible que dans une atmosphère de paix et de stabilité nationales, régionales et internationales. Le Rwanda appuie pleinement le règlement pacifique des conflits ainsi que tous les mécanismes d'appui à la prévention des conflits. C'est dans ce contexte que mon gouvernement est convaincu que l'application de l'Accord de paix de Lusaka constitue le seul fondement d'une paix durable et de la stabilité dans la région des Grands Lacs.

La menace à la paix et à la sécurité, causée par la circulation des milices Interahamwe et les anciennes forces armées rwandaises dans la région, ne peut continuer d'être ignorée. Il ne peut y avoir de règlement durable sans paix et sécurité.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Mohammad Al-Sarawi, Président du Conseil et Directeur général de l'Autorité publique pour l'environnement du Koweït.

M. Al-Sarawi (Koweït) (*parle en arabe*) : Monsieur le Président, je voudrais d'abord vous féliciter de votre élection à la présidence de la présente session extraordinaire de l'Assemblée générale des Nations Unies. Nous sommes convaincus que grâce à votre sagesse et à votre talent, les travaux de cette session seront couronnés de succès. Je souhaite également saluer les efforts louables déployés par le Centre des Nations Unies pour les établissements humains durant la phase préparatoire de cette importante session.

Cette session est particulièrement importante car elle se déroule cinq ans après la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains tenue en juin 1996 à Istanbul. Assez de temps s'est écoulé pour que l'on puisse faire une évaluation objective et globale des progrès réalisés et des obstacles qui ont entravé la concrétisation des objectifs de la communauté internationale visant à créer un environnement favorable aux habitants du monde.

À cet égard, je voudrais évoquer brièvement les efforts que mon gouvernement déploie et qui s'inscrivent dans le cadre des résolutions de la Conférence d'Istanbul.

Premièrement, en matière d'habitat, la Constitution koweïtienne garantit, dans nombre de ses dispositions, le droit de tous les citoyens à un logement décent, aux soins et à l'éducation. Pour que les citoyens jouissent de ces droits, l'État assure, depuis l'indépendance, le logement des citoyens, dans le cadre d'une planification et d'une politique rigoureuses qui garantissent un logement, des services en matière de santé et d'éducation, des services tels que l'électricité, l'eau potable, l'évacuation d'eaux usées etc., qui contribuent à créer un environnement favorable et des bonnes conditions de vie.

L'État a mis jusqu'à présent à la disposition de la population près de 62 000 appartements. D'autres projets publics, ainsi que des projets mixtes avec le secteur privé, sont en cours en vue de construire plus de logements et répondre ainsi aux besoins des citoyens.

En outre, l'État assure de nombreux services, trop nombreux à énumérer en raison des contraintes de temps. Le plus important est celui de la sécurité sociale, qui garantit une aide aux retraités et permet aux personnes âgées de vivre de façon digne et autonome.

Deuxièmement, en matière d'environnement, l'État accorde une attention particulière aux politiques d'habitat. Cela est illustré par la création, en 1996, du Haut Conseil pour l'environnement, présidé par le Vice-Premier Ministre et Ministre des affaires étrangères, le cheikh Sabah Al-Ahmad Al-Sabah, qui est chargé d'élaborer les politiques et les plans environnementaux, dont la mise en oeuvre est assurée par les autorités publiques. Cette institution a élaboré une stratégie nationale touchant aux diverses questions d'environnement, et en particulier des études sur

l'impact des établissements humains sur l'environnement qui analysent la nature des terres, et qui visent à garantir une vie saine aux générations futures.

Cette institution a également été chargée de s'attaquer aux graves problèmes écologiques créés par l'agression iraquienne contre le Koweït en août 1990. Les forces d'invasion iraquiennes se sont rendues responsables de crimes contre l'environnement marin, en déversant délibérément d'énormes quantités de pétrole dans les eaux du Golfe; ils ont également commis d'autres crimes contre l'environnement, brûlant plus de 100 puits de pétrole, créant ainsi des nuages de fumée et plus de 320 nappes de pétrole qui ont nécessité une longue opération de nettoyage. Tous ces problèmes sont encore une importante source de préoccupation pour le Koweït.

Je failirais à mon devoir si je ne remerciais pas l'ONU et ses institutions spécialisées de l'aide matérielle et technique apportée au Koweït pour lui permettre de remédier aux effets de ces problèmes. Dix ans après cette agression, le Koweït espère que ses demandes de réparations, actuellement étudiées par la Commission d'indemnisation, seront acceptées, afin que ces problèmes écologiques puissent être résolus.

Parmi les défis que nous devons relever dans le cadre de la mise en oeuvre des objectifs de la Conférence d'Istanbul figure la dégradation d'un grand nombre d'établissements humains. C'est probablement dans les territoires palestiniens occupés que l'on trouve le meilleur exemple de cette dégradation. En effet, dans ces territoires, les autorités d'occupation israélienne violent les résolutions de l'ONU, notamment la quatrième Convention de Genève relative à la protection des personnes civiles en temps de guerre, en date du 12 août 1949 en créant de nouvelles colonies d'implantation, en élargissant les implantations existantes et en démolissant les maisons des Palestiniens, confisquant leurs terres et imposant un blocus aux Palestiniens – mesures qui ont toutes contribué à la difficile situation économique et sociale actuelle.

C'est la raison pour laquelle nous demandons à la communauté internationale d'exercer toutes les pressions qui s'imposent sur le Gouvernement israélien pour le forcer à respecter les résolutions de l'ONU, à se retirer de tous les territoires arabes occupés et à

respecter les accords bilatéraux conclus avec l'Autorité palestinienne dans le cadre du processus de paix.

Pour terminer, je tiens à réaffirmer que le Koweït poursuivra ses efforts et ses initiatives en vue d'assurer la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Nous espérons que la communauté internationale et les institutions financières internationales seront en mesure, au nouveau millénaire, de réaliser le Programme pour l'habitat, en éliminant la pauvreté, en assurant l'accès universel à l'eau potable, aux soins de santé et à des terres et en remédiant aux problèmes des établissements humains, en particulier dans les pays en développement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à S. E. M. Abdessalam Ould Mohamed Saleh, Commissaire aux droits de l'homme, à la lutte contre la pauvreté et à l'intégration sociale de la Mauritanie.

M. Saleh (Mauritanie) (*parle en arabe*) : L'occasion qui nous est donnée aujourd'hui de discuter des progrès réalisés depuis la Conférence d'Istanbul dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat revêt une grande importance pour chacun d'entre nous. Gérer le développement urbain et garantir l'accès au logement des catégories les plus pauvres sont deux grandes problématiques auxquelles doivent faire face les pays en développement.

À ces problèmes traditionnels s'en ajoutent d'autres, comme la mondialisation et la nécessité de créer des villes compétitives capables de soutenir le rythme du développement économique et d'attirer les investissements étrangers. Dans ce cadre, la protection de l'environnement et la réduction de l'inégalité entre les villes prennent également de plus en plus d'importance.

S'il est vrai que les programmes d'Istanbul constituent un bon fondement pour les politiques nationales dans le domaine des établissements humains, il n'en reste pas moins que nous sommes obligés aujourd'hui de repenser notre approche de l'urbanisation et de la pauvreté. À cet égard, le Gouvernement de la République islamique de Mauritanie réaffirme la nécessité de mettre en oeuvre le Programme pour l'habitat et il espère que la présente session servira de point de départ à un développement urbain équilibré tenant compte des exigences de la lutte contre la pauvreté, de l'intégration des classes les plus pauvres et de la protection de l'environnement.

La Mauritanie a subi au cours des années passées une sécheresse dévastatrice, qui a pesé lourdement sur l'infrastructure collective et l'environnement, et créé des zones importantes de logement marginalisé. Face à ces problèmes, le Gouvernement mauritanien a mis en oeuvre un ensemble de programmes destinés à améliorer les infrastructures de base, à garantir aux catégories les plus pauvres l'accès aux services sociaux et à renforcer la décentralisation, grâce auxquels il a réussi à faire reculer la pauvreté. Le développement urbain est considéré comme l'un des éléments stratégiques du plan de lutte contre la pauvreté d'ici à l'an 2015, engagé par le Gouvernement mauritanien et mis au point par les collectivités locales, les organisations non gouvernementales et les institutions internationales. Un programme de développement urbain pour les 10 prochaines années a été mis en place, sur la base d'une approche intégrée. Ce programme vise à la réalisation des quatre objectifs principaux ci-après.

Le premier objectif est de rééquilibrer la structure urbaine du pays, de mettre fin au logement marginalisé, d'intégrer les quartiers défavorisés en créant des possibilités d'investissement, d'instaurer un plan urbain, d'instaurer de bonnes conditions sanitaires et de fonder le développement urbain sur les nouvelles pratiques pour que les autorités puissent assurer la participation de toute la population au processus de prise de décisions. Tous ces efforts seront complétés par un programme de formation professionnelle pour les femmes et les jeunes chômeurs.

Cette approche intégrée du développement urbain adoptée par le Gouvernement mauritanien est fondée sur la détermination du Président de la République d'éliminer définitivement les zones d'habitat marginalisé et de veiller à ce que tous les citoyens mauritaniens bénéficient de chances de développement égales. Fondée sur notre expérience des dernières années, la politique mauritanienne est novatrice et axée sur l'octroi de prêts préférentiels. Les résultats prometteurs de cette expérience permettront de mettre fin aux zones de logement marginalisé dans tout le pays.

Pour terminer, je voudrais, au nom du Gouvernement mauritanien, exprimer le voeu que cette vingt-cinquième session extraordinaire redonnera un nouvel élan à la solidarité internationale pour le développement urbain et pour la mise en oeuvre de

l'objectif d'un logement décent pour tous les habitants de la planète.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne à présent la parole à S. E. M. Pedro Padilla Tonos, chef de la délégation de la République dominicaine.

M. Padilla Tonos (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : La République dominicaine accorde une énorme importance à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée à un examen et une évaluation d'ensemble de l'application des décisions de la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), et chargée d'adopter des mesures supplémentaires pour surmonter les obstacles dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Insérer le thème du logement et des établissements humains dans le programme national de développement constitue un grand défi pour mon pays, en raison de ses répercussions sur la qualité de vie et sur la pauvreté.

Comme cela est souligné dans le rapport de la Directrice exécutive du Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), la région de l'Amérique latine et des Caraïbes est la plus urbanisée du monde en développement. Entre 1950 et 1990, la population a cessé d'être principalement rurale et est devenue surtout urbaine, ce qui a entraîné d'énormes problèmes sociaux et économiques qui rendent plus difficile l'exercice de la démocratie et la bonne gouvernance. Ces problèmes sont le manque de logements, d'éducation, de soins de santé, de transports, de sécurité et de services de base tels que la distribution d'eau potable, d'énergie, etc. Ces pénuries deviennent dramatiques en cas de catastrophes naturelles ou lorsque des événements externes ont un effet négatif sur les économies fragiles des pays en développement, comme c'est le cas avec la dette extérieure, la hausse des prix du pétrole ou les migrations massives de milliers de démunis qui viennent d'autres régions à la recherche d'un avenir meilleur que celui qu'ils ont dans leurs propres régions.

Mon pays n'échappe pas à ce phénomène. Une grande majorité de la population se trouve concentrée dans les villes et les centres urbains, créant dans de nombreux cas ce qu'on appelle les ceintures de pauvreté et les quartiers marginalisés, qui exigent des autorités une série d'efforts et de mesures qui la

plupart du temps dépassent leurs possibilités et accroissent chaque jour un peu plus la pauvreté.

Dans tout le monde en développement sans exception, y compris mon pays, la pauvreté a des racines profondes. Des centaines de milliers de personnes sont pauvres, très pauvres. L'indigence est très répandue dans les zones rurales. Mais cette marginalité et cette misère surprennent aussi par leur sévérité dans les principales villes, où il existe un déficit en matière d'éducation, d'alimentation, de santé, de logement et d'infrastructure de base pour survivre. Dans certains secteurs, il n'y a pas de sécurité et la société vit dans la peur à cause de la faiblesse du système de sécurité publique et des phénomènes croissants de délinquance et de criminalité. Des centaines d'hommes sont sans emploi, des centaines de milliers d'enfants des milieux modestes n'ont pas d'école où aller, pas de livres et rien à manger, et des centaines de femmes sont totalement marginalisées.

Aucun autre exemple ne montre autant que celui-ci le fossé abyssal qui existe entre le discours, qui préconise trompeusement la modernisation en cette époque de la mondialisation, et la réalité que vit le monde en développement confronté à une énorme dette sociale. Le Gouvernement dominicain estime que payer cette dette sociale doit être l'objectif premier de tout gouvernement sérieux et responsable, de tout gouvernement qui n'accepte pas l'injustice et la pauvreté extrême.

C'est pourquoi le Gouvernement s'est engagé dans un programme social ambitieux visant à combattre la pauvreté, à améliorer l'environnement urbain et rural, en mettant l'accent notamment sur la construction de logements pour les personnes à revenus limités. Cela contribue sinon à les éliminer, du moins à freiner et à limiter l'étendue et les conséquences des problèmes dont nous avons parlé, conformément aux droits individuels et sociaux de tous les Dominicains consacrés dans la Constitution de la République.

Pour atteindre ces objectifs, cependant, les efforts nationaux officiels ou privés ne sont pas suffisants. Il faut aussi la coopération internationale. C'est pourquoi la République dominicaine, je le répète, accorde une grande importance à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale. Il importe d'urgence et sans plus tarder, avec la volonté politique nécessaire et suffisante, que nous évaluions les mesures adoptées lors d'Habitat II et mettions en oeuvre des mesures

supplémentaires, étant entendu que le but principal de cette réunion est d'essayer de résoudre un des problèmes qui soulignent le plus la différence entre les riches et les pauvres et rendent plus cruelle la réalité des défavorisés qui aspirent à bénéficier des conditions minimales auxquelles ils ont droit en tant qu'êtres humains.

Le Président (*parle en anglais*): Je donne à présent la parole à S. E. M. Don MacKay, chef de la délégation de la Nouvelle-Zélande.

M. MacKay (Nouvelle-Zélande) (*parle en anglais*): Au Sommet du Millénaire l'an dernier, le Premier Ministre a fait part de l'engagement de la Nouvelle-Zélande à respecter une large gamme de principes et d'objectifs de développement pour les années à venir, dont beaucoup ont trait à notre réunion ici aujourd'hui. Cela inclut la réaffirmation des principes de développement durable et d'élimination de la pauvreté, et des objectifs concrets, fixés dans le temps, sur l'accès aux services de base, y compris la santé, l'éducation et l'eau potable. La Déclaration du Millénaire a également engagé les Membres de l'ONU à chercher à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis d'ici à 2020. L'engagement de nos dirigeants envers ces objectifs, ainsi que le besoin urgent de s'attaquer aux effets de la croissance rapide de la population mondiale, fait que c'est le moment idoine pour examiner les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat.

Les principes centraux d'Habitat, qui sont le développement durable, la bonne gouvernance urbaine et un logement convenable pour tous, sous-tendent aujourd'hui la politique du Gouvernement néo-zélandais. Les Néo-Zélandais sont pour la plupart bien logés. Nous sommes une nation de propriétaires : plus de 70 % de tous les logements permanents de la Nouvelle-Zélande étaient occupés par leurs propriétaires en 1996. Les problèmes de logements inadéquats ou surpeuplés sont peu fréquents et difficiles à mesurer. Les locataires et les propriétaires sont protégés par un cadre législatif solide, et ils sont responsables devant ce cadre, qui établit les droits fondamentaux des locataires et définit des normes de construction à respecter afin de satisfaire aux exigences de santé, d'assainissement et de sécurité.

La planification, la gestion et le développement des établissements humains sont prévus par les

législations existantes, avec des rôles clairs et convenus pour les autorités centrales, régionales et locales. Le Gouvernement néo-zélandais s'est engagé à faciliter l'accès au logement abordable et durable pour les personnes aux revenus faibles et à fournir des logements convenables aux personnes ayant des besoins particuliers, contribuant ainsi au bien-être des communautés et des personnes.

La Nouvelle-Zélande est un pays dont 85 % de la population vit dans les zones urbaines et les villes. Parallèlement, nous dépendons fortement de notre économie rurale pour le maintien de notre prospérité. Étant donné la relation complexe et interdépendante entre notre majorité urbaine et le pivot de notre économie agraire, le Gouvernement est particulièrement soucieux de préserver et d'enrichir les liens entre nos établissements urbains et ruraux. À cet égard, nous sommes heureux de faire nôtre l'appel lancé à l'occasion de la session extraordinaire par le Secrétaire général pour que la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat soit réalisée en tenant compte des besoins des communautés rurales.

La reconnaissance par la Nouvelle-Zélande de l'importance que revêtent les établissements de son pays a conduit le Gouvernement, dans le cadre de sa démarche plus large soucieuse de développement durable, à examiner ses politiques dans différents domaines clefs pertinents pour l'habitat. L'examen des politiques s'effectue sous l'angle de la croissance durable, des transports, de l'évaluation du développement social, de la politique en matière d'environnement, de la gestion des déchets, de l'efficacité énergétique et des autorités locales. Notre examen de la législation des autorités locales cherchera à définir un objectif plus clairement défini pour les autorités locales, à leur permettre une plus grande souplesse pour ce qui est de leurs activités, et à les rendre plus accessibles et plus ouvertes à leurs communautés locales. Une décentralisation accrue et un renforcement de l'engagement civique sont en fait les éléments clefs de la politique actuelle du Gouvernement dans un certain nombre de domaines, plus récemment dans la prestation des services de santé. Les responsables gouvernementaux réfléchissent actuellement aussi à des moyens permettant d'assurer une plus grande intégration et une plus grande coordination des efforts entre les niveaux de l'administration néo-zélandaise et entre le Gouvernement, le secteur privé et la société civile, afin

de promouvoir une démarche soucieuse de développement durable.

Le Programme pour l'habitat est également pertinent pour l'ensemble de notre région. À l'heure actuelle, les communautés urbaines dans la région du Pacifique ne sont pas vastes en termes généraux, relatifs ou absolus. Toutefois, dans la perspective d'une croissance annuelle de la population urbaine de 3,2 % au cours des 30 prochaines années, cette situation pourra rapidement évoluer. Déjà, nombre de nos partenaires de développement se heurtent à des problèmes liés à l'urbanisation rapide, notamment la population croissante et la disparité des revenus, ainsi qu'à des problèmes grandissants en matière d'accès à l'assainissement adéquat et à l'eau potable. Les questions relatives à l'utilisation et à la propriété des terres continuent également de poser des défis. Nous espérons que le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) continuera de prendre en compte les problèmes particuliers en matière de développement des établissements humains auxquels de nombreux petits pays insulaires du Pacifique sont confrontés, notamment pour ce qui est de leurs ressources naturelles limitées, de leurs écologies et de leur vulnérabilité face aux catastrophes naturelles.

Pour que la Commission des établissements humains demeure une organisation efficace et pertinente, et pour que le Programme pour l'habitat atteigne ses objectifs, tous deux doivent mieux cibler leurs buts. La question du développement des établissements humains est potentiellement aussi vaste que l'expérience du développement humain elle-même. Certains aspects du programme d'action touchant au développement ne sont pas pertinents pour l'habitat. Toutefois, c'est seulement dans quelques domaines, en particulier ses moyens stratégiques, que Habitat peut prétendre avoir un avantage comparativement à d'autres institutions. Pour être un défenseur efficace et crédible, il doit se concentrer sur des domaines clefs de compétence et coordonner ses efforts avec ceux des autres institutions pour faire en sorte que les questions touchant aux établissements humains soient incorporées aux activités des autres. La récente mise en place au sein d'Habitat d'un système de gestion des tâches représente une mesure précieuse à cet égard. Nous applaudissons les efforts visant à maintenir ce cap jusqu'à présent, et demandons instamment à la

Directrice exécutive de continuer à les intensifier à l'avenir.

Au moment où nous approchons du Sommet mondial sur le développement durable de l'an prochain, nous devons prêter davantage attention à tous les aspects du développement durable, y compris les établissements humains. Il sera essentiel pour Habitat de jouer un rôle constructif dans les préparatifs de cette manifestation, et de prendre dûment en compte les résultats obtenus par la session extraordinaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Husein Zivalj, chef de la délégation de la Bosnie-Herzégovine.

M. Zivalj (Bosnie-Herzégovine) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un privilège et un honneur de prendre la parole, au nom de la Bosnie-Herzégovine, devant l'Assemblée générale à sa vingt-cinquième session extraordinaire. Je suis également heureux de constater qu'un nombre important d'États Membres de l'Organisation des Nations Unies sont représentés à un haut niveau, ce qui montre clairement la volonté des dirigeants du monde de relever les défis qui se posent en termes d'établissements humains dans le monde. Le Gouvernement de la Bosnie-Herzégovine est également conscient de l'importance que revêt cette session extraordinaire pour le monde entier. À cette occasion, je tiens à souligner toutefois quelques points qui sont essentiels pour nous.

La Bosnie-Herzégovine est un pays qui doit faire face à un grand nombre de questions touchant aux établissements humains. Par exemple, durant la guerre de 1992 à 1995, plus de deux millions de personnes ont été chassées de leurs maisons. Le plus souvent, des villes et villages entiers ont été vidés par la force de presque tous leurs habitants. La majorité des logements ont été brûlés ou entièrement détruits. Comme les membres se rappelleront, un certain nombre de villes en Bosnie-Herzégovine, y compris la capitale, Sarajevo, ont été assiégées pendant plus de trois ans et exposées au pilonnage continu et aveugle, les zones urbaines et l'infrastructure étant délibérément prises pour cible. Outre cette destruction physique, le tissu social bosniaque particulier d'une société multiethnique, multiculturelle et multireligieuse a été également affecté en Bosnie-Herzégovine.

Ainsi, lorsque la guerre a pris fin en novembre 1995, la Bosnie-Herzégovine s'est trouvée confrontée à des établissements humains qui se trouvaient dans un

état catastrophique. Par ailleurs, quelque 3 millions de mines, posées aveuglément et non signalées à travers la Bosnie-Herzégovine, représentent toujours une grave menace, en particulier pour les enfants. Toutefois, grâce à la généreuse contribution de la communauté internationale, dont nous sommes profondément reconnaissants, près d'un million de réfugiés et de personnes déplacées à l'intérieur du pays sont, entre 1995 et 2001, retournés dans leurs foyers d'avant la guerre. Malheureusement, bien que, conformément à l'annexe VII de l'Accord de paix de Dayton, chaque personne déplacée ou réfugiée ait le droit de retourner dans son foyer d'origine, près de 1 135 000 personnes déplacées et de réfugiés attendent toujours d'exercer ce droit.

Outre les questions de sécurité, parmi les obstacles majeurs qui entravent le retour il y a la pénurie de logements, la destruction des infrastructures, des possibilités d'emplois inexistantes du fait de la destruction des installations industrielles, un manque d'écoles et d'universités, et des réseaux de communication insuffisants. Ce sont des défis que la Bosnie-Herzégovine ne peut pas, pour différentes raisons, relever toute seule. Toutefois, nous manifestons notre engagement sans faille et notre volonté à assumer notre part de responsabilités en coopérant avec la communauté internationale et en travaillant avec elle pour atteindre notre objectif commun : la restitution du caractère multiethnique, multiculturel et multireligieux des établissements humains qui ont été les joyaux de la Bosnie-Herzégovine, contribuant ainsi à la richesse du patrimoine mondial et nous engageant à oeuvrer avec les autres nations en vue de parvenir à un avenir prospère et brillant.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. M. Ousmane Moutari, Chef de la délégation du Niger.

M. Moutari (Niger) : L'honneur me revient de prendre la parole à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au Programme pour l'habitat pour faire part à l'Assemblée de la mise en oeuvre dudit programme par le Niger durant les cinq années qui ont suivi la Conférence d'Istanbul.

Le rapport national élaboré par mon pays retrace la situation actuelle de l'habitat et des établissements humains au Niger. Sans entrer dans tous les détails de ce rapport, je voudrais faire part à l'Assemblée de

certaines actions majeures réalisées ou en cours de réalisation.

La mesure la plus significative à cet égard prise par mon pays est celle relative à la politique nationale en matière d'habitat. Adoptée en 1998, soit deux ans après Istanbul, à l'issue d'un processus intense ayant vu la participation des secteurs public et privé, la politique nationale de l'habitat du Niger est bâtie autour des six axes stratégiques suivants : premièrement, les dispositions générales; deuxièmement les mesures législatives et réglementaires; troisièmement les mesures institutionnelles; quatrièmement le financement de l'habitat; cinquièmement les mesures opérationnelles; et sixièmement le domaine technologique.

Le premier axe stratégique prévoit l'élaboration d'un plan national de logement. Ce plan est contenu dans le programme de construction de 20 000 logements dans les communes du Niger, dont la recherche de financement est actuellement en cours.

S'agissant du deuxième axe, plusieurs mesures législatives et réglementaires ont été effectivement adoptées et les actions se poursuivent dans ce sens.

Au plan des mesures institutionnelles, qui constituent le troisième axe stratégique, une restructuration des institutions de financement est actuellement en cours et a déjà permis d'aboutir à la mise en place d'une Banque de l'habitat et d'un compte de mobilisation des ressources de soutien à l'habitat.

Quant aux trois autres axes, dont l'exécution se heurte à l'extrême faiblesse des capacités de l'État, un soutien financier et technique de la communauté internationale s'avère plus que jamais indispensable. C'est la raison pour laquelle mon pays sollicite le concours des partenaires de développement pour la réussite totale de sa politique de l'habitat, et en particulier l'Association internationale de développement (IDA) qui actuellement nous soutient dans le volet relatif à la planification des établissements humains, à travers notamment le projet de réhabilitation des infrastructures urbaines.

Il y a cinq ans de cela, dans le cadre du plan d'action à moyen terme 1996-2000, contenu dans le rapport national du Niger pour Habitat II, le volet production et gestion foncière était consacré à la planification spatiale des villes du Niger. L'objet de ce

programme, dit programme numéro 1, est de concevoir un outil simple de planification urbaine et d'en faire des tests sur certaines villes du Niger. Nous nous réjouissons d'ores et déjà des résultats de ce programme important que nous avons pu réussir à mettre en œuvre grâce au précieux concours de l'IDA.

Le programme numéro 2 relatif au renforcement de la législation et de la réglementation de l'urbanisme et de la construction est en cours d'exécution, à l'instar de la plupart des programmes de notre plan d'action. Il s'agit, là aussi, d'un processus continu et plusieurs textes ont été adoptés et sont en train d'être appliqués.

Tous les programmes contenus dans les volets production et gestion foncière et production de logements adaptés contiennent les éléments, qui font la jonction avec les campagnes mondiales sur la sécurité d'occupation lancées par le Centre des Nations Unies sur les établissements humains. En outre, le Niger a pris également en compte la question de la sécurité d'occupation à travers la sécurité foncière dans le cadre d'un vaste projet d'attribution de parcelles à quelque 20 000 fonctionnaires, soit en moyenne 120 000 personnes.

Au Niger, la question du financement de l'habitat nous préoccupe au plus haut, point compte tenu des énormes besoins en matière de logement, qui sont de l'ordre de 40 000 par an, et de la faiblesse de nos réponses due à nos ressources très limitées. C'est pourquoi, nous pensons qu'il est indispensable de créer dans le cadre du système des Nations Unies un fonds destiné au financement du Programme pour l'habitat.

En effet, nous ne devons pas oublier que le Sommet du Millénaire a résolu de réussir d'ici à 2020 à améliorer sensiblement la vie d'au moins 100 millions d'habitants de taudis conformément à l'initiative « Villes sans taudis ni bidonvilles ». Et pour ce faire, la question du financement requiert une attention toute particulière de la part de la communauté internationale.

Le Niger, même s'il n'a pas formellement de bidonvilles, a des établissements irréguliers qui renferment des taudis et qui sont généralement des anciens quartiers ou des villages gagnés par l'urbanisation. C'est dans ce sens que le Niger s'est attaqué à la question à travers la restructuration des anciens quartiers, tels que celui de la capitale connu sous le nom de Gamkallé, dont l'étude est achevée. Le problème du financement des opérations sur le terrain

n'est pas encore résolu, et une requête dans ce sens sera adressée aux organismes du système des Nations Unies.

Et s'agissant des établissements ruraux, un projet appelé « Programme spécial 2001 », initié par M. Tandja Mamadou, Président de la République, est en cours de réalisation. L'objectif visé par ce projet est d'équiper les villages du Niger de 1 000 cases de santé, 1 000 puits et 100 barrages par an en vue d'améliorer les conditions de vie des populations rurales et leur permettre d'accroître la production.

Le fardeau de la dette des pays les moins avancés, tels que le Niger, constitue un gros handicap dans la mise en œuvre du Programme pour l'habitat. Il y a lieu d'annuler cette dette et de réorienter les ressources qui y sont consacrées vers une meilleure application du Programme pour l'habitat, facteur essentiel de la réduction de la pauvreté.

Enfin, je souhaiterais lancer un appel pour le renforcement du Centre des Nations Unies pour les établissements humains. En plus de son rôle traditionnel, nous estimons que le Centre doit être mis à l'avant-garde de la lutte contre la pauvreté. Des ressources conséquentes doivent donc lui être allouées afin qu'il puisse adéquatement aider les pays en développement dans la mise en œuvre efficace du Programme pour l'habitat.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à S. E. Mgr Francis Chullikatt, chef de la délégation d'observation du Saint-Siège.

Monseigneur Chullikatt (Saint-Siège) (*parle en anglais*) : Il y a cinq ans, les Nations Unies se sont réunies à Istanbul pour la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains. Le Saint-Siège a reconnu l'importance de cette rencontre, surtout en ce qui concerne la concrétisation du droit à un logement décent pour tous les citoyens et toutes les familles, ainsi qu'une meilleure compréhension du lien inséparable entre le développement durable et le développement des établissements humains. Avec la présente rencontre, nous achevons le cycle d'examen quinquennal des conférences et sommets des Nations Unies qui ont eu un effet si profond sur notre compréhension du développement humain durable, non seulement par rapport à l'activité de cette Organisation, mais aussi du point de vue de toute la communauté internationale.

Qu'avons-nous appris? Et que sera l'héritage que laisseront cette rencontre et d'autres aux Nations Unies?

Pour répondre à ces questions, nous devons nous souvenir du premier principe de la Conférence de Rio sur l'environnement et le développement, principe qui guide nos travaux depuis de nombreuses années et qui affirme clairement que les êtres humains sont au coeur des nos préoccupations en matière de développement durable. En fait, la communauté internationale constitue la famille humaine elle-même.

Il faut se rappeler que les êtres humains – toutes les femmes, tous les hommes et tous les enfants, vivant aujourd'hui ou qui naîtront demain et qui constituent la famille – sont et doivent toujours être considérés comme étant au centre de nos travaux. En fait, c'est dans l'intérêt fondamental et pour le bien-être de la famille, grâce à la mise en place d'un habitat décent pour tous, que nous sommes rassemblés ici pour discuter de l'application du Programme pour l'habitat. Et une fois encore, c'est sur la famille que notre attention porte – les familles vivant dans les plus grandes villes ou celles vivant dans les hameaux ou les villages les plus reculés, dans tous les endroits que les individus qualifient de foyer.

Le Saint-Siège espère voir la déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire adoptée au cours de cette session extraordinaire de l'Assemblée générale. Par le biais de cette déclaration, les représentants réaffirmeront leur engagement à reconnaître le rôle important de la famille en tant qu'unité de base de la société, à éliminer la pauvreté, à protéger l'environnement, à respecter la dignité humaine et à promouvoir et défendre les droits de l'homme.

Mais le succès de cette session extraordinaire ne peut faire oublier le fait que de nombreux individus restent sans abri ou que, en tant que victimes de conflits armés, de catastrophes naturelles ou de problèmes économiques, ils sont forcés de quitter leur maison, leur travail et souvent de se séparer de leur famille. Tant de personnes vivent dans la pauvreté absolue et n'ont pas accès aux services sociaux de base tels que l'eau potable, de bonnes conditions d'hygiène, d'éducation, des soins de santé et une alimentation équilibrée – des éléments nécessaires à la vie et à l'épanouissement de la personne.

La présente session extraordinaire devrait susciter un nouvel engagement de la communauté internationale en faveur d'une solidarité qui reconnaisse les bienfaits du bien commun ainsi qu'une préoccupation au sujet de la dignité de chaque membre de la famille humaine.

Les Nations Unies ont beaucoup fait depuis Vancouver. Mais s'agissant de nombreuses questions, y compris du développement des établissements humains, il reste encore beaucoup à faire. Espérons qu'un bon départ prometteur résultera des travaux de cette session extraordinaire.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à M. Ulrich Bohner, Chef adjoint du Secrétariat du Congrès des autorités locales et régionales du Conseil de l'Europe.

M. Bohner (Conseil de l'Europe) (*parle en anglais*) : Je suis particulièrement honoré d'intervenir au nom de Walter Schwimmer, Secrétaire général du Conseil de l'Europe, à cette session extraordinaire de l'Assemblée générale. Je saisis cette occasion pour présenter un tableau des principales réalisations du Conseil de l'Europe dans le domaine de la démocratie locale, au cours des 50 dernières années.

La principale réalisation du Conseil de l'Europe pour établir une série de principes communs d'autonomie locale à travers l'Europe a été l'adoption, en 1985, de la Charte européenne de l'autonomie locale, une convention internationale qui a été signée et ratifiée respectivement par 37 et 34 pays sur un total de 43 États membres du Conseil de l'Europe.

Depuis 1994, les autorités locales et régionales en Europe sont représentées au sein du Conseil de l'Europe par le Congrès des autorités locales et régionales de l'Europe, qui a succédé à l'ex-Conférence permanente. Aujourd'hui, cette entité rassemble quelque 600 délégués de 43 États membres et constitue l'instance officielle la plus large en Europe chargée de discuter des questions de démocratie locale et régionale.

Au cours des dernières années, la signature et la ratification de la Charte de l'autonomie locale sont devenues l'une des conditions majeures d'adhésion pour les pays qui souhaitent rejoindre le Conseil de l'Europe. L'objectif principal de cette Convention est d'abord de fournir aux États membres une base de valeurs communes dans le domaine de la démocratie

locale dont chaque gouvernement national ou autorité locale peut s'inspirer dans la mise en place ou la réforme de ses institutions. En signant et en ratifiant la Charte européenne, les gouvernements nationaux reconnaissent la contribution vitale de l'autonomie locale à la démocratie, à la stabilité démocratique, à l'administration effective proche des citoyens et à la décentralisation du pouvoir visant à rationaliser le processus de prise de décisions et à donner aux citoyens la possibilité de participer à la vie publique.

Pour permettre aux autorités locales de « gérer une partie substantielle des affaires nationales », la Charte européenne contient un certain nombre de principes qui doivent être respectés par les États membres du Conseil de l'Europe. La Charte définit également ce qui peut être considéré comme les conditions structurelles de l'autonomie : l'existence de conseils élus au suffrage direct, des organes exécutifs responsables devant ces conseils, la participation directe des citoyens aux questions nationales et, naturellement, l'application du principe de subsidiarité dans la répartition des pouvoirs et des responsabilités entre les différents niveaux de gouvernement.

M. Lelong (Haïti), Vice-Président, assume la présidence.

Ce dernier principe est énoncé à l'article 4.3 de la Charte :

« L'exercice des responsabilités publiques doit, de façon générale, incomber, de préférence, aux autorités les plus proches des citoyens. »

Le grande mérite de ce principe est qu'il permet aux organes élus au niveau local de s'acquitter de leurs responsabilités en étroite collaboration avec les citoyens qu'ils servent, dont ils connaissent parfaitement les besoins, ce qui leur donne pleine liberté de décision, tant qu'ils respectent les décisions qui s'appliquent à l'ensemble du pays. Les populations locales seront respectées car la population contrôle les autorités locales, démocratiquement élues.

Ces dispositions de la Charte ont l'avantage d'être adaptables à des situations très différentes. La Charte doit être considérée comme un moyen d'encourager les États à élaborer leur législation de façon à garantir le droit de leurs citoyens de participer à la gestion des affaires publiques.

Au début des années 90, après la chute des gouvernements communistes des pays d'Europe

centrale et orientale, la Charte européenne de l'autonomie locale a été l'instrument juridique qui a inspiré les gouvernements d'Europe orientale dans leur réforme d'administration locale et leur a fourni un cadre institutionnel pour mener à bien ces réformes. Adhérer à la Charte est désormais l'un des critères clefs d'adhésion au Conseil de l'Europe.

Le Comité des ministres du Conseil de l'Europe a demandé au Congrès d'élaborer de façon régulière des rapports par pays sur la situation de la démocratie locale et régionale dans tous les États membres et de s'assurer que les principes de la Charte européenne soient mis en oeuvre. Jusqu'à présent, 30 pays ont fait l'objet d'un rapport sur la démocratie locale et régionale, et ces rapports ont été adoptés par le Congrès.

Au cours des dernières années, le Congrès a suivi avec attention les travaux de la Commission des établissements humains de l'ONU portant sur l'élaboration d'un projet de charte mondiale de l'autonomie locale. Malheureusement, le Congrès a constaté que l'élaboration de ce projet a connu un certain nombre de difficultés et que les progrès ne sont pas aussi rapides qu'on l'avait espéré.

Toutefois, le Congrès a affirmé qu'il importait de continuer de soutenir – conformément aux objectifs du Conseil de l'Europe – la concertation mondiale actuelle sur le principe de la subsidiarité et de la bonne gouvernance au niveau local.

Nos travaux sur les questions urbaines doivent en grande partie ce qu'ils sont à l'inspiration des forces qui ont mené notre travail sur la démocratie locale : la Charte européenne de l'autonomie locale ; et à la vocation globale d'un Conseil de l'Europe épousant les principes de la démocratie et des droits de l'homme. Comme l'a déclaré Walter Schwimmer, Secrétaire général du Conseil de l'Europe, à la dernière session du Congrès, « Il ne saurait y avoir de démocratie sans démocratie locale ».

L'un des instruments clefs du Conseil de l'Europe dans le domaine de la bonne gouvernance est la Charte urbaine européenne. Cette charte est l'aboutissement de nombreuses années de travail sur les questions urbaines au Conseil de l'Europe – travail axé sur certains des aspects que j'ai déjà mentionnés. Tirant son inspiration de l'une de nos campagnes – la Campagne européenne pour la renaissance de la cité – et caractérisée par des rapports comparatifs, des

conférences, des séminaires, des échanges de pratiques optimales et des projets de politique générale, la Charte est tout à la fois un concentré de ce travail et un guide par les autorités locales pour les autorités locales sur les bonnes pratiques urbaines et la bonne gouvernance.

Pour terminer, j'aimerais affirmer la convergence des objectifs du Programme pour l'habitat et de nos propres travaux sur les défis de la planification urbaine et rurale en Europe. Il n'est donc que naturel que nous appuyons le Programme pour l'habitat. De même, nous appuyons le travail de la Commission des établissements humains de l'ONU et ses travaux d'élaboration d'un projet de charte mondiale de l'autonomie locale. Dans ce contexte, la semaine dernière à Strasbourg, à l'occasion de la session plénière de notre Chambre des pouvoirs locaux, nous avons parlé longuement aux délégations d'autorités locales de la Chine et des États-Unis d'Amérique. Nous espérons qu'elles influenceront sur leurs autorités nationales respectives afin de modérer leur opposition à la Charte. Dans notre propre zone géopolitique, nous avons reçu l'assurance de pays membres du Conseil de l'Europe qu'ils appuieront la Charte.

Nous sommes, de façon générale, favorables au renforcement de la dimension collectivités locales dans les travaux de l'ONU, de la même manière que nous l'avons fait au Conseil de l'Europe avec notre Congrès des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe et dans l'Union européenne avec le Comité des régions, ainsi que par le biais de l'Association mondiale des villes et des autorités locales.

Le Président par intérim : Je donne la parole à Dame Veronica Sutherland, Secrétaire générale adjointe aux affaires économiques et sociales du Secrétariat du Commonwealth.

Dame Veronica Sutherland (Secrétariat du Commonwealth) (*parle en anglais*) : Cette déclaration est faite au nom des États membres du Groupe consultatif du Commonwealth sur les établissements humains.

Le Commonwealth réaffirme son engagement en faveur du Programme pour l'habitat et continue d'oeuvrer activement à l'application de ses grands objectifs au sein des États membres.

En vue de faciliter ce processus et d'approfondir sa participation, les gouvernements du Commonwealth ont convenu de créer un Groupe consultatif du

Commonwealth sur les établissements humains afin de permettre la mise au point d'une politique consensuelle au niveau du Commonwealth pour l'application du Programme pour l'habitat. Le Secrétariat du Commonwealth est épaulé dans cet effort par ses partenaires : le Conseil du Commonwealth pour l'écologie humaine, la Fondation du Commonwealth et le Forum des administrations locales du Commonwealth.

Le Groupe consultatif du Commonwealth sur les établissements humains a élaboré une contribution du Commonwealth à Istanbul+5 dans laquelle il définit une politique consensuelle visant à assister les gouvernements membres dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Le texte intégral de cette contribution est disponible dans un document séparé.

Le Groupe consultatif a adopté un nouvel objectif du Commonwealth, sur lequel portent tous ses programmes et activités. Cet objectif permet d'accomplir des « progrès tangibles vers un logement convenable pour tous, ainsi que la sécurité d'occupation et l'accès aux services essentiels dans chaque communauté d'ici à 2015 ».

Pour atteindre cet objectif, le Groupe consultatif s'est donné six buts principaux : fournir les services de base aux ménages, aux quartiers et villages ; intégrer la fourniture de logements aux programmes nationaux de réduction de la pauvreté; adopter une position commune du Commonwealth sur la corruption; éliminer la discrimination systématique à l'égard des femmes, en particulier pour ce qui est du droit à la propriété et des droits successoraux; défendre la sécurité d'occupation et de la bonne gouvernance; et promouvoir la réalisation du nouveau objectif du Commonwealth.

Compte tenu de ces objectifs, le Groupe consultatif a identifié les cinq grands domaines d'action suivants.

Le premier est le développement de partenariats. La bonne gouvernance exige l'établissement de relations en collaboration les plus étroites possibles entre gouvernements, société civile et secteur privé. Ces partenariats sont considérés comme fondamentaux pour aboutir. Faute de tels partenariats, on risque de condamner à l'échec des programmes au demeurant bien conçus.

Deuxièmement, l'identification de ressources nouvelles et novatrices, et l'utilisation plus efficace des fonds existants. Une fonction importante de ce groupe consultatif consistera à identifier les sources pertinentes de financement des projets. À la demande de gouvernements nationaux, le Groupe donnera des avis et des renseignements sur l'élaboration des propositions de projets à soumettre aux institutions pertinentes.

Le troisième axe consiste à promouvoir l'échange d'idées, de données d'expérience et d'enseignements tirés. Le succès ou l'échec des différents projets représente une riche source d'expérience, qui peut raccourcir considérablement la durée de l'apprentissage. Une part importante de l'activité du Groupe consultatif consistera à faciliter les échanges spontanés d'idées, de compétences, le partage des données d'expérience, des meilleures pratiques et même des échecs.

Les réseaux Sud-Sud se verront accorder une attention toute particulière. Les échanges d'experts entre pays en développement pour l'assistance et la formation directes sur le terrain sont très prometteurs. Le Groupe consultatif en fera une de ses priorités, comme méthode fructueuse de mise en réseau des connaissances.

Le quatrième axe porte sur le renforcement des capacités et les rapports par pays. Le CNUEH préconise l'élaboration par chaque pays d'un rapport national sur les conditions, les problèmes clefs, les programmes lancés et les résultats obtenus depuis 1996, afin d'aider la prise de mesures futures et de relever les défis qui se présenteront. L'initiative du Groupe consultatif répondra aux demandes d'aide pour l'élaboration de ces rapports.

Le cinquième axe est la promotion de la bonne gouvernance et de la sécurité d'occupation. Le Groupe consultatif appuiera activement les campagnes mondiales du CNUEH sur la bonne gouvernance, ce qui est essentiel pour l'établissement de normes de bonne gestion locale et de sécurité d'occupation, condition clef du financement du développement des logements et de l'administration des terres.

Au cours des prochaines années, le plan de travail du Groupe consultatif se focalisera sur les domaines que je viens d'énoncer pour les actions prioritaires et cherchera à évaluer les réalisations par rapport aux

objectifs du Commonwealth nouvellement adoptés jusqu'en 2006.

Les évaluations concerneront une série de thèmes, y compris les unités de logements construites, la sécurité d'occupation améliorée, l'accès amélioré aux services de bases, les améliorations dans la gestion des affaires publiques, les progrès dans le renforcement des droits des femmes en ce qui concerne la propriété et la succession, les facilités de crédit améliorées et la mise à disposition de crédits pour les pauvres, la connaissance accrue et l'échange d'expériences entre les pays, les relations de partenariat améliorées en nombre et en qualité et un meilleur appui au renforcement des capacités.

L'objectif d'un logement convenable pour tous d'ici à 2015 est un des problèmes sociaux les plus difficiles auxquels est confrontée la génération actuelle. Étant donné la solidité et la cohésion du Commonwealth, et les succès passés des actions menées à l'unisson, nous pensons que cet objectif est réalisable.

Le Président par intérim : Je donne la parole à M. Dion Swinkels, représentant de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

M. Swinkels (Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) : La Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge aborde cette session extraordinaire de l'Assemblée générale avec un certain nombre de préoccupations sérieuses. À notre avis, bien qu'il y ait eu beaucoup de bon travail effectué par les gouvernements, les organisations internationales et les organisations non gouvernementales depuis Istanbul, il y a aussi des domaines d'activité qui continuent d'être à la traîne.

La Déclaration d'Istanbul et le Programme pour l'habitat, qui a été adopté en même temps, contenaient la promesse d'une énergie réelle destinée à corriger ce qui était identifié par les chefs de gouvernement comme la détérioration continue des conditions de logement et des établissements humains. Un programme détaillé d'engagements et d'entreprises a suivi, mais à présent, nous devons nous demander si beaucoup de choses ont changé

Le point de vue de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge

est enrichi par les observations, les expériences et les rapports de plus de 180 sociétés nationales membres et observatrices, participant avec nous et le Comité international de la Croix-Rouge au Mouvement international de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge.

Nous avons été aidés dans ce travail par la reconnaissance que le Programme pour l'habitat de 1996 a accordée à la prévention des catastrophes, à l'atténuation de leurs conséquences et à la préparation pour les affronter. Le paragraphe 176 1) du Programme invitait concrètement les gouvernements à tous les niveaux à

« Reconnaître, appuyer et faciliter le rôle de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge et des sociétés nationales qui en sont membres en matière de prévention, de planification préalable, d'intervention et d'atténuation des effets des catastrophes aux niveaux local, national et international. »

Je ne m'attarderai pas sur ce qui s'est passé depuis l'adoption de ce paragraphe, sauf pour faire observer que la réponse a été inégale. Alors que nos Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge sont bien reconnues pour leur rôle en matière de préparation et de réaction aux catastrophes, ainsi que dans d'autres domaines directement liés aux catastrophes elles-mêmes, on a moins bien compris le rôle que la préparation aux catastrophes doit jouer dans l'établissement de normes de logement et de construction.

La Fédération internationale, de par la nature même de son travail, se trouve à l'oeuvre partout où le monde est aux prises avec des catastrophes. Nous avons accumulé beaucoup d'expériences, des bonnes et des mauvaises, au cours de nos 82 années d'activité dans ce domaine.

C'est dans ce contexte qu'un chapitre est paru dans le *Rapport sur les catastrophes dans le monde* relatif au droit international sur les interventions en cas de catastrophe, à la suite de l'annonce faite par la Présidente de la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, Mme Astrid Heiberg, dans son discours à l'Assemblée générale, à New York, le 27 novembre 2000, selon laquelle la Fédération lançait cette initiative et analysait l'état actuel du droit international dans le domaine de la préparation et de la réaction aux catastrophes. Ce

chapitre, qui a été rédigé par un expert de la Croix-Rouge américaine, a suscité une réaction ferme et favorable de la communauté internationale.

La réaction positive a été notée par le conseil d'administration de la Fédération internationale à sa réunion de novembre 2000, et un groupe d'experts a été convoqué pour discuter ces questions.

Le résultat de cette réunion a été une affirmation selon laquelle l'étude du droit international relatif aux interventions en cas de catastrophe doit être renforcée et, en outre, que la Fédération internationale doit utiliser son statut d'organisation internationale pour attirer l'attention des États sur ce travail ainsi que celle des groupements de la société civile avec lesquels elle a de si précieux contacts.

La présente instance, la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les établissements humains, est la mieux indiquée pour informer les États du travail en cours sur le droit international relatif aux interventions en cas de catastrophe. Tout d'abord, nous dirions que la Fédération internationale a l'intention d'intégrer les États dans les étapes de l'étude qui est sur le point de commencer. Nous sommes également fort reconnaissants de l'appui que nous avons reçu de plusieurs composantes du système des Nations Unies, notamment du Bureau de la coordination des affaires humanitaires.

La version imprimée de mon intervention d'aujourd'hui contiendra plus d'informations, mais je vais brièvement la résumer. L'étude du droit international relatif aux interventions en cas de catastrophe concerne la nécessité d'une compréhension claire du cadre juridique dans lequel l'aide en cas de catastrophe est fournie et utilisée. Ce cadre doit tenir compte du droit national ainsi que du droit international, tant impératif que directif, et de toutes les pratiques à tous les niveaux. La portée de l'étude juridique doit être délibérément laissée ouverte.

Les experts qui se sont réunis en février 2001 à Genève ont trouvé que plusieurs questions méritaient un examen attentif. Elles incluent la nécessité d'avoir des lois et des règlements pour supprimer les restrictions d'import-export et de transit et les droits de douane sur les secours en nature; pour supprimer les restrictions et les taxes de survol et d'atterrissage; pour l'octroi de droits d'atterrissage; pour faciliter les télécommunications dans des situations d'urgence; pour supprimer les restrictions en matière de visa et

d'immigration; et pour fournir l'aide médicale et toute autre assistance professionnelle profitant directement aux victimes d'une catastrophe.

L'échéancier pour ce travail a été conçu autour de la valeur que prendrait l'exercice s'il pouvait être examiné par les États parties aux Conventions de Genève et leurs sociétés nationales à la Conférence internationale de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge qui doit avoir lieu à Genève en 2003. Pour cette raison, la phase d'étude devrait se terminer par la publication de textes juridiques et coutumiers collationnés à la mi-2002, accordant ainsi 12 mois pour d'autres consultations et d'autres travaux aux niveaux régionaux et internationaux.

Nous nous assurerons également que le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat) à Nairobi est tenu pleinement informé de ces travaux au fur et à mesure de leur avancement. Nous aimerions qu'Habitat et son réseau soient les principaux contributeurs à l'exercice concernant le droit international relatif aux interventions en cas de catastrophe. Nous espérons également que les leçons que nous avons tirées du *Rapport sur les catastrophes dans le monde* de 2001, en partant du chapitre sur le droit international relatif aux interventions en cas de catastrophe dans le *Rapport sur les catastrophes dans le monde* de 2000, galvanisera les États et la société civile pour le travail qui est encore à effectuer.

Les délégations régionales et nationales de la Fédération internationale, partout dans le monde, en coopération avec les sociétés nationales de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, travailleront également activement en tant que défenseurs de meilleures réponses aux questions telles que les normes de logement et de construction. Dans cette optique, nous nous engageons à poursuivre le travail qui nous a été confié à Istanbul. Notre mission à cet égard est de mobiliser le pouvoir de l'humanité pour la prévention des catastrophes, la préparation aux catastrophes, l'atténuation de leurs conséquences et les interventions lorsqu'elles surviennent, et ce aux niveaux locaux, nationaux et internationaux.

Le Président par intérim : Je donne la parole à S. E. Mme Ileana Echevoyen, Secrétaire au logement de Porto Rico.

Mme Echevoyen (Porto Rico) (*parle en espagnol*) : Je me félicite de cette occasion de partager avec l'Assemblée aujourd'hui les défis et les

possibilités qui se présentent à l'État libre associé de Porto Rico en ce XXI^e siècle dans les domaines du logement, du développement durable et de l'infrastructure. Je souhaite souligner que, bien que nous ayons été absents de ce forum au cours des années antérieures, nous réitérons notre attachement au Programme pour l'habitat.

Les centres traditionnels de nos villes ont perdu des habitants au cours des 40 dernières années en raison de la banlieusardisation, éparpillant ainsi notre développement, malgré les limites territoriales de notre île. Cela a touché considérablement nos ressources naturelles et a augmenté les coûts de construction des logements en raison de la nécessité de développer de nouvelles infrastructures.

L'État libre associé de Porto Rico est attaché à la Déclaration d'Istanbul sur le développement durable et à la nécessité d'atténuer les effets du développement sur nos ressources naturelles et nos écosystèmes. Nous sommes tout à fait d'avis que les villes sont le centre de la civilisation et qu'elles sont à l'origine du développement économique, social, culturel et spirituel. Porto Rico compte sur ses programmes d'encouragement pour amener le secteur privé à acquérir et à démolir les structures abandonnées et à consolider les sols ou les parcelles de terrain dans les centres urbains de nos villes pour permettre leur relèvement. L'alliance entre le secteur privé et les autorités locales revêt une importance vitale dans la réalisation de l'objectif qui est de sauver nos centres urbains.

Nous sommes en outre solidaires de ce qui est dit dans la Déclaration d'Istanbul relativement au développement humain et à sa vision de justice, qui compte, parmi ses objectifs, celui d'accroître la production de logements pour les plus défavorisés et les plus nécessiteux, notamment les mères chefs de famille et les sans-abri. Notre gouvernement fait porter ses efforts sur la satisfaction des besoins des communautés les plus pauvres dans le cadre d'un programme en faveur des communautés spéciales, qui vise à former les dirigeants communautaires pour que, parallèlement à l'amélioration des infrastructures et du logement, ils puissent gérer les espaces communs et les zones sûres. Ce programme coordonne également les efforts des résidents et leur donne une formation de façon à ce que, grâce aux possibilités de travail indépendant et aux microentreprises, ils puissent contribuer à l'économie de la communauté et du pays.

En résumé, nos programmes de logement visent non seulement la production de logements, mais aussi le développement social et l'amélioration de la qualité de vie dans nos communautés.

Notre gouvernement a décidé de promouvoir la construction et la réhabilitation de 100 000 unités de logement au cours des quatre prochaines années. La moitié de ces logements seront attribués à des familles ou à des personnes aux faibles revenus, lesquelles, sans notre intervention, ne pourraient acquérir un logement.

Parmi les programmes visant à promouvoir le logement sûr et accessible, nous avons mis au point, en association avec le secteur bancaire privé, des subventions avec des intérêts hypothécaires qui réduisent fortement le paiement mensuel. Parmi les autres programmes, il y a une aide directe octroyée à l'acheteur qui permet de couvrir jusqu'à 21 % du coût d'achat. Pour réduire les coûts de développement du logement social, nous avons réduit les charges et les coûts pour le secteur privé. De même, nous avons considérablement réduit l'impôt sur le revenu imposé aux promoteurs de logements sociaux.

Ces efforts de développement du logement et d'amélioration des communautés, parallèlement à des projets ambitieux de transports publics, permettront le relèvement de nos villes et le renforcement significatif de leur capacité de croissance ordonnée, en évitant l'expansion des banlieues qui pèse sur nos ressources. Pour Porto Rico, des villes animées, sûres, économiquement fortes où tous les secteurs participent sont la clef de la préservation de nos zones rurales, de nos terres agricoles et de notre infrastructure verte.

Je me réjouis à nouveau de l'occasion qui m'est donnée de partager quelques-unes des stratégies et actions mises en oeuvre par mon pays pour relever les défis que posent le logement, le développement durable et l'infrastructure.

Le Président par intérim : Je donne la parole à S. E. M. Carlyle Corbin, Ministre d'État aux affaires extérieures des îles Vierges américaines.

M. Corbin (îles Vierges américaines) (*parle en anglais*) : C'est un honneur pour moi de représenter le Gouvernement des îles Vierges américaines à cette vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Ma délégation apprécie l'appui que les États Membres continuent d'apporter depuis 1992 à la participation, en tant qu'observateurs, des

gouvernements membres associés des commissions économiques régionales aux conférences mondiales des Nations Unies et aux sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, leur offrant ainsi une occasion d'interagir avec la communauté internationale sur les questions touchant au processus de développement.

La convocation de cette session extraordinaire coïncide avec le début de la saison annuelle des ouragans dans la région de l'Atlantique et des Caraïbes. Cela a une incidence de plus en plus importante sur la durabilité des établissements humains dans les petits pays insulaires comme le nôtre, étant donné les effets souvent dévastateurs que nombre de ces ouragans ont eus et continuent d'avoir sur nos pays. Dans cet esprit, un rapport établi par la conférence régionale préparatoire d'Habitat pour l'Amérique latine et les Caraïbes, qui s'est tenue au Chili en octobre dernier, a indiqué que, parmi les traits déterminants de ces catastrophes naturelles, figurent leurs effets immédiats sur la qualité et le volume du parc de logements. Le Programme pour l'habitat de 1996 a lui-même demandé la mise au point

« des normes et des règlements en matière d'utilisation des sols, de construction et de planification qui s'appuient sur des évaluations des risques et de la vulnérabilité effectuées par des spécialistes » [A/CONF.165/14, par. 172 a)]

ainsi que la mise au point des techniques de construction de bâtiments pouvant résister aux catastrophes.

En accord avec l'esprit du Programme pour l'habitat, mon gouvernement a adopté une législation pour renforcer de façon significative nos codes de construction pour les habitations publiques et privées dans le cadre d'un programme global d'atténuation à la suite des destructions causées par l'ouragan Hugo en 1989 et par les ouragans Luis et Marilyn en 1995 à nos établissements humains. Les autres pays du Pacifique et des Caraïbes ont fait des mises au point similaires. En 2000, nous avons terminé avec succès une série de projets d'atténuation des risques et de maîtrise des eaux, ainsi que la reconstruction des routes principales, et avons commencé les travaux de construction pour une nouvelle station de traitement des eaux usées.

Bien que nous soyons confrontés aux conséquences économiques et fiscales inhérentes aux efforts considérables de reconstruction entrepris après les catastrophes, nous sommes fortement encouragés

par les négociations en cours visant à nous fournir l'aide économique nécessaire pour que notre économie reprenne pied après les grands ouragans successifs. À cet égard, mon gouvernement est favorable aux dispositions du projet de déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire, qui engage la communauté internationale à

« renforcer les capacités de prévention, de planification préalable, d'intervention et d'atténuation des effets ... afin de rendre les établissements humains moins vulnérables aux catastrophes naturelles et anthropiques et de mettre en oeuvre des programmes efficaces de relèvement des établissements humains touchés par les catastrophes, visant ... à répondre aux besoins immédiats, à réduire dans l'avenir les risques de catastrophes et à rendre les établissements humains reconstruits accessibles à tous. » (A/S-25/2, par. 63)

Mon gouvernement fait également sienne la Déclaration de Santiago adoptée en octobre dernier, en mettant particulièrement l'accent sur la disposition qui recommande que les institutions de coopération internationales envisagent d'accroître leurs contributions aux activités relatives aux établissements humains et que l'Organisation des Nations Unies et d'autres organes internationaux coordonnent les initiatives en matière d'aide technique aux niveaux régional et sous-régional, en vue d'appuyer ces pays dans la mise en oeuvre du Plan d'action sur les établissements humains de l'Amérique latine et des Caraïbes. Nous demandons instamment que les gouvernements membres associés aient droit à une telle aide.

La section 8 de la partie C du chapitre IV du Programme pour l'habitat souligne l'importance de la préservation et de la restauration du patrimoine historique et culturel des sociétés dans un monde planétaire. Dans la mise en oeuvre de ce mandat, nous sommes heureux d'annoncer que nous avons conclu en 1999 avec le Royaume du Danemark un accord sur la conservation et la restitution des vastes archives couvrant la période durant laquelle notre pays était sous juridiction danoise, et un second accord au début de cette année sur la coopération entre nos musées respectifs. Nous exprimons notre gratitude au Royaume du Danemark pour son appui dans cette tentative visant à restaurer une importante partie de notre patrimoine culturel.

Dans nos efforts considérables consacrés au relèvement après les catastrophes, mon gouvernement a toujours indiqué que le bien-être de notre population est primordial et qu'une production adéquate de logements est de la plus haute importance. À cet égard, nous avons lancé un programme quinquennal de développement communautaire pour répondre aux besoins de logement à long terme de notre population, avec la mise en état du parc de logements existant et la construction de nouvelles unités de logement individuel, toutes conformes aux normes de construction à l'épreuve des ouragans.

Toutefois, tous ces efforts entrepris au niveau national pourraient être réduits à néant en raison de la vulnérabilité croissante de nos îles face aux catastrophes naturelles, en particulier les ouragans devenus plus fréquents et plus intenses du fait des changements climatiques dus aux émissions excessives de gaz à effet de serre. Par conséquent, nous appuyons pleinement une approche globale en ce qui concerne la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat en intégrant les nombreuses recommandations importantes d'Action 21 et le Programme d'action de la Barbade dans nos réflexions collectives. Nous appelons donc la communauté internationale à « adopter dans toutes nos actions ayant trait à l'environnement une nouvelle éthique de conservation et de sauvegarde » comme le préconise le paragraphe 23 de la Déclaration du Millénaire. Nous demandons instamment que tous les efforts soient faits dans le sens d'une réduction des émissions de gaz à effet de serre à l'approche du dixième anniversaire du Sommet de la Terre.

La durabilité – en fait la viabilité même – des établissements humains, en particulier dans les petits États insulaires les plus vulnérables, sera déterminée en grande partie par le niveau de mise en oeuvre de ces engagements internationaux.

Le Président par intérim : Conformément à la décision prise au cours de la première séance plénière du 6 juin 2001, je donne maintenant la parole à Mme Sharon Capeling-Alakija, Coordinatrice exécutive des Volontaires des Nations Unies.

Mme Capeling-Alakija (Volontaires des Nations Unies) (*parle en anglais*) : Nous sommes ici aujourd'hui pour discuter de ce qui a été accompli depuis la Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II) en 1996. Nous avons entendu des échos négatifs mais je vous rapporte

de bonnes nouvelles. Le programme des Volontaires des Nations Unies – branche bénévole du système des Nations Unies – a décidé de relever le défi urbain. Peu après la réunion d'Istanbul, les Volontaires des Nations Unies ont lancé leur Stratégie 2000, qui a considéré le développement urbain comme un des domaines prioritaires. Cinq ans plus, dans le cadre de l'Année internationale des Volontaires, nous avons le plaisir de pouvoir faire état de résultats concrets. Les Volontaires des Nations Unies ont oeuvré à la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat en mobilisant des volontaires et en encourageant et en appuyant également différents types de bénévolat dans les pays en développement et dans les pays en transition.

Ces dernières années, faire en sorte que les villes fonctionnent pour le bien des populations est devenu un élément encore plus critique de notre mission. Nombreux sont ceux qui imaginent que les volontaires internationaux passent leur temps dans des villages éloignés, ce qui effectivement est le cas pour beaucoup d'entre eux. Mais, beaucoup d'autres Volontaires des Nations Unies sont également très actifs dans les agglomérations, en particulier les centres-villes et les bidonvilles.

J'aimerais donner quelques exemples de ce que font les Volontaires des Nations Unies. À Tema, au Ghana, les Volontaires des Nations Unies aident les autorités locales à améliorer le système fiscal municipal. De par leur neutralité, leur fiabilité et leur solidarité, les Volontaires des Nations Unies fonctionnent d'intermédiaires qui s'efforcent d'établir un climat de confiance entre les contribuables et les responsables locaux afin de faire fonctionner le système.

Dans plusieurs États insulaires des Caraïbes, des spécialistes, Volontaires des Nations Unies, luttent contre la toxicomanie en milieu urbain et soignent les toxicomanes. Partout dans le monde, beaucoup de Volontaires des Nations Unies travaillent dans les villes avec les enfants des rues. À Ho Chi Minh Ville, au Viet Nam, où il y aurait environ 10 000 enfants des rues, les Volontaires des Nations Unies, en collaboration avec la fondation municipale d'aide sociale, ont mis en place « Street Vision », un programme éducatif qui donne aux enfants l'occasion d'étudier le théâtre, les activités du cirque et la photographie, ainsi que d'exposer leur travail.

En Bulgarie, au Guatemala, au Népal, dans les territoires palestiniens et en Ouzbékistan, les Volontaires des Nations Unies ayant des connaissances en urbanisme et en architecture se sont consacrés à la revitalisation de certains quartiers des vieilles villes en restaurant des bâtiments, des rues et des parcs. Ce sont là quelques-unes des façons dont les Volontaires des Nations Unies s'attaquent aux problèmes des citoyens. Travaillant quotidiennement avec des partenaires locaux, les Volontaires des Nations Unies ont montré qu'ils étaient capables de participer à des initiatives de développement à long terme.

Le rôle et les activités des Volontaires des Nations Unies viennent compléter les initiatives des bénévoles locaux. Les Volontaires des Nations Unies sont à même de puiser dans le système des Nations Unies pour intervenir rapidement et de façon novatrice face à de nouveaux problèmes. En outre, étant considérés comme neutres, les Volontaires des Nations Unies peuvent parfois permettre d'éviter les pressions politiques locales.

Évidemment, nous ne sommes pas les seuls volontaires urbains. Des dizaines de milliers de bénévoles travaillent en milieu urbain, soit par l'intermédiaire d'organisations d'entraide soit spontanément, et mènent les activités suivantes : ils construisent des latrines, améliorent l'hygiène, accroissent l'accès aux soins de santé, travaillent à la prévention du crime et donnent de l'espoir aux mères adolescentes et aux chômeurs. Toutefois, nous nous sommes rendus compte, grâce aux contacts avec nos partenaires internationaux, que très souvent les gens qui en aident d'autres ne se considèrent pas comme des volontaires. En fait, nombreux sont ceux, tant au Nord qu'au Sud, qui ne sont pas conscients des diverses formes que peut prendre le bénévolat dans leur pays. Ils ne se rendent parfois pas compte que le volontariat est en fait profondément ancré dans toutes les cultures nationales où la compassion et le partage s'inscrivent dans les traditions, même si cela n'est pas officiellement reconnu comme étant du volontariat. Les volontaires – quel que soit le nom qu'on leur donne – peuvent être de bons voisins qui décident ensemble de creuser des puits, de restaurer des écoles, de réparer des routes ou de reconstruire une maison détruite par le feu. Ils aident les personnes dans le besoin dans un esprit d'auto-assistance, de confiance et de réciprocité.

Ces relations réciproques se portent bien partout dans le monde. Au Rwanda, le mot pour décrire cela

est *dufatatanye*; au Kenya, *harambee*; au Bangladesh, *kela*. D'autres cultures également pratiquent un système d'aide mutuelle : dans les Andes, on parle de *minga*; en Finlande, les travaux entrepris pour le bien commun de la collectivité s'appellent *talkoo*. De l'autre côté de la planète, les Maoris de Nouvelle-Zélande appellent cela *whanaungatanga*. Tout cela signifie réunir des gens pour qu'ils travaillent ensemble comme une famille dans des villages et les villes.

Bien que le volontariat ait un rôle fondamental à jouer en matière d'établissements humains, c'est une ressource qui est souvent négligée. Il est important d'examiner les différents moyens d'élargir le rôle du volontariat dans le développement urbain. Les villes se bâtissent sur la somme des innombrables décisions, attitudes et comportements quotidiens des particuliers et des groupes. Nombre des maux qui affligent aujourd'hui les zones urbaines pourraient être allégés, voire éliminés, si ces décisions, ces attitudes et ces comportements étaient empreints d'un plus grand esprit de solidarité. Le volontariat peut contribuer à renforcer les normes de solidarité et de réciprocité si essentielles à la stabilité des communautés. Bref, le volontariat peut poser les fondations de villes à vocation sociale.

Tous ceux d'entre nous que préoccupe la situation actuelle des zones urbaines de plus en plus surpeuplées, feraient bien de réfléchir et de reconnaître le volontariat pour ce qu'il est : le « V » du « développement ». Nous pouvons saluer les efforts tels que les projets entre villes comme étant une forme de volontariat qui permet à des gens ordinaires de devenir des diplomates, des conseillers, des apprentis. Nous savons que lorsque des particuliers qui partent à l'étranger faire du volontariat rentrent chez eux, ils ramènent avec eux de nouvelles perspectives et de nouvelles compétences. Ils renforcent leurs propres communautés non seulement en mettant en pratique leurs nouveaux savoirs, mais aussi en insufflant un esprit de volontariat à leur société.

Enfin, j'espère que l'Assemblée me permettra de recourir à un stratagème du marketing. J'aimerais inviter les représentants à prendre un exemplaire d'une toute nouvelle publication que le programme des Volontaires des Nations Unies sort à l'occasion de la présente session extraordinaire. Elle est, à juste titre, intitulée *Caring Cities*, et elle est disponible sur le côté de la salle de l'Assemblée générale. Elle comprend un grand nombre d'exemples de ce que chaque volontaire

peut accomplir. Ce document explique tout ce qu'ont fait les Volontaires des Nations Unies pour améliorer les conditions de vie urbaines depuis Istanbul. Nous croyons que cette histoire, l'histoire du volontariat, en particulier en cette Année internationale des Volontaires, vaut bien la peine d'être dite.

Le Président par intérim : Je donne la parole à Mme Litha Musyimi-Ogana, Présidente de l'African Centre for Empowerment, Gender and Advocacy.

Mme Musyimi-Ogana (African Centre for Empowerment, Gender and Advocacy) (*parle en anglais*) : Je voudrais féliciter le Président de l'Assemblée générale et les autres membres du Bureau d'avoir dirigé avec succès cette session extraordinaire sur Istanbul + 5. Il y aura cinq ans cette semaine depuis que nous avons participé à la Deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains (Habitat II), tenue à Istanbul (Turquie). Avec 100 millions de personnes dans le monde ne disposant pas d'abri – dont la plupart sont des femmes – et avec près de 70 millions d'enfants vivant dans les rues et plusieurs millions de réfugiés et de personnes déplacées, il reste encore beaucoup de choses à réaliser.

Nous sommes rassemblés ici, cette semaine, non seulement pour faire le bilan des progrès réalisés depuis Istanbul et voir jusqu'où nous sommes allés pour réaliser les buts et objectifs que nous nous sommes fixés à Istanbul, mais également pour échanger nos expériences, nos meilleures pratiques, nos acquis, les leçons tirées, les problèmes rencontrés et les lacunes identifiées, et réfléchir sur les obstacles que nous avons rencontrés depuis Istanbul. Après cinq ans de mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, nous sommes mieux à même d'établir des voies nous permettant d'accélérer la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Face aux nouveaux défis et problèmes en Afrique, tels que la pauvreté croissante, la pandémie du VIH, le fardeau de la dette, la mondialisation et l'insuffisance des infrastructures rurales, la réalisation des objectifs et buts de la conférence Habitat II nécessitera un nouvel engagement. Par ailleurs, les catastrophes naturelles et celles qui résultent de l'action de l'homme ou existantes font que la réalisation d'un logement décent continue d'être un rêve, et cela a de graves effets négatifs sur les femmes et les enfants. Cet examen nous donne l'occasion au XXI^e siècle de nous engager

de nouveau à réaliser les buts de la conférence Habitat II.

Je représente l'African Centre for Empowerment, Gender and Advocacy, une organisation qui est à l'avant-garde de la promotion de l'égalité entre les sexes dans les structures de prise de décisions, qui incluent les parlements et les autorités locales. Le Centre a également participé au suivi de l'application des divers instruments des Nations Unies, tels que le Programme pour l'habitat. Il a identifié cinq étapes qui peuvent conduire à la mise en oeuvre réussie et systématique d'un instrument des Nations Unies au niveau national. Nous voudrions les faire connaître à l'Assemblée. Nous pensons que ces mesures peuvent contribuer à la mise en oeuvre rapide du Programme pour l'habitat.

La première est l'élaboration de nouvelles politiques nationales ou l'examen des anciennes, accompagnés de plans d'action nationaux globaux pour mettre en oeuvre ces politiques. Nous nous rendons compte que les plans nationaux qui ont accordé la priorité aux questions vitales avec des objectifs lucides et clairs, des échéances et des ressources financières, ont été les plus efficaces.

La deuxième concerne la participation de la société civile et des communautés, en intégrant une perspective sexospécifique équilibrée, au sein des processus des Nations Unies, de la phase préparatoire à celle de mise en oeuvre.

La troisième porte sur le renforcement du cadre central ou des instruments de mise en oeuvre, au plan physique et technique, ou sur la création d'un nouveau cadre ne disposant pas de cette structure centrale.

La quatrième est une démarche soucieuse d'égalité entre les sexes visant à réduire les disparités entre les sexes dans des structures existantes et la création de nouvelles institutions et de nouveaux processus intégrant une perspective sexospécifique.

Enfin, nous pensons qu'il est nécessaire que des ressources budgétaires spécifiques soient mobilisées pour la mise en oeuvre des questions prioritaires d'un instrument particulier ainsi que pour leur viabilité dans un environnement macroéconomique hostile.

Le Centre des Nations unies pour les établissements humains (Habitat) est mieux placé pour orienter les États Membres, afin de consolider certaines des stratégies novatrices et des meilleures pratiques

issues de ce processus d'examen, en vue d'accélérer la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Citons, entre autres, le dialogue au niveau local, la décentralisation du pouvoir au niveau local où davantage de femmes peuvent participer, le recours systématique aux meilleures pratiques issues, l'adoption de mesures en faveur de groupes défavorisés, la mise en place de capacités pour des communautés et des organisations communautaires, une meilleure gouvernance et de nouveaux budgets nationaux, des campagnes de sensibilisation visant plusieurs acteurs, et des campagnes telles que la bonne gouvernance, la sécurité d'occupation et les campagnes 50/50 d'ici à 2005.

La résolution 55/194 a permis aux partenaires d'Habitat de participer à ce processus. Je ne saurais donc terminer ma déclaration sans remercier le Président et les membres de l'Assemblée d'avoir adopté cette résolution, et les encourager à continuer d'élargir l'espace pour la participation de la société civile au sein des Nations Unies. Appelée la conférence des partenaires, Habitat II a fait oeuvre de pionnier en renforçant les nouveaux partenariats entre la famille des Nations Unies, les gouvernements, les autorités locales, la société civile et le secteur privé. Grâce à ces partenariats, Habitat a pu obtenir un large appui de nombre de ses partenaires, surtout de la société civile. Nous sommes sûrs que ces partenariats seront renforcés et soutenus. Je saisis cette occasion pour assurer l'Assemblée de l'appui et de l'engagement de mon organisation en faveur de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat.

Le Président par intérim : Je donne la parole à Mme Ana Falu, Vice-Présidente de l'Habitat International Coalition.

Mme Falu (Habitat International Coalition) (*parle en espagnol*) : À travers moi, l'Habitat International Coalition souhaite intervenir au nom des organisations sociales qui construisent des villes, des localités et des logements, soucieuses de résister au modèle qui continue d'asphyxier les pauvres du monde : les organisations d'Afrique, d'Asie, d'Amérique latine, d'Amérique du Nord et d'Europe. La première Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, tenue à Vancouver en 1976, a établi le thème du logement et des villes dans le monde. La communauté internationale a approuvé par consensus l'idée de redynamiser la réalisation de logements sociaux et identifié les acteurs qui

pourraient la mettre en oeuvre. C'étaient les années de controverses, de rêves et de mise en place d'une utopie de changement.

Vingt ans après, la deuxième Conférence des Nations Unies sur les établissements humains, tenue à Istanbul, fut le moment d'échanger les expériences et de rassembler les acquis, dans toute leur complexité et leurs promesses non tenues. Grâce à leur lutte, les organisations non gouvernementales et les nombreuses expressions sociales dont le nombre dépasse largement celui des organisations non gouvernementales, universitaires, autorités locales, syndicats et mouvements populaires – ont obtenu une reconnaissance qui est aujourd'hui remise en question.

Aujourd'hui, à la présente session extraordinaire de suivi des engagements pris par les gouvernements, il y a un revers majeur, reflété non seulement dans le contenu et le timide libellé du document central dont l'Assemblée est saisie, mais également dans la remise en cause des questions qui ont été discutées en profondeur et sur lesquelles un consensus a été obtenu entre toutes les nations. Cela crée un précédent dangereux pour la communauté internationale en excluant la voix de la société civile organisée et les autorités locales. Nous créons des villes, et cela fait qu'il nous est difficile d'appuyer les résultats de cette session.

Nous vous demandons : comment pourrions-nous décrire ce moment? Nous sommes confrontés à un monde où la mondialisation, l'adaptation économique, la privatisation des services et le désengagement de l'État de ses responsabilités sociales ont un effet accru sur la condition critique des plus pauvres, dans un scénario dominé par la logique du marché, qui occupe une place privilégiée dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat. Cette période semble marquée par le cynisme de certains gouvernements – des gouvernements dont la propre Constitution consacre les droits humains fondamentaux et qui en parlent devant l'Assemblée générale mais ne font aucun progrès pour les défendre comme il se doit. Je parle du droit à un logement, à l'accès aux villes, à la sécurité d'occupation, à la propriété et à l'héritage, qui touchent particulièrement les femmes. Le fait de ne pas défendre ces droits fondamentaux au niveau international constitue une contradiction flagrante.

Néanmoins, les organisations sociales, les familles et les femmes en particulier continuent de se

débattre face à des problèmes qui sont du domaine de la responsabilité sociale et comme tels, devraient être couverts par la politique publique des États.

Il y a toutefois de bonnes nouvelles : certaines autorités locales ont mis au point une politique active en ce sens.

Nous sommes confrontés à des situations critiques. Il me suffit pour en donner un exemple de souligner que dans le monde actuel, 1,6 milliard de personnes vivent dans des conditions de logement précaires, dont 70 % sont des femmes. Des millions d'enfants vivent dans la rue et 1,7 milliard de personnes n'ont pas accès à l'eau potable.

Ce n'est pas tout. On continue d'expulser de force des personnes partout dans le monde, alors que les recommandations internationales de l'ONU reconnaissent que ce type de mesures est assimilable à des violations des droits de l'homme.

Des dizaines de millions de personnes vivent dans des territoires occupés et autant ont été déplacées de leurs villes et villages – à cause de la guerre, de l'occupation étrangère ou tout simplement de spéculations sur leurs terres et leurs établissements – vers des lieux où on ne respecte pas leurs droits personnels. Toutes ces situations recouvrent de grandes souffrances humaines, qui touchent particulièrement les femmes et les enfants.

Face à l'aggravation du problème du logement et du problème urbain, nous avons plusieurs propositions, dont je ne mentionnerai ici que quelques-unes. Il serait urgent de débloquer des budgets qui considèrent le logement comme une nécessité et un droit fondamental, au même titre que la santé et l'éducation. Nous avons besoin de politiques de subvention transparentes. Les subventions peuvent devenir un instrument de régulation contre la répartition inéquitable des richesses concentrées aux mains de quelques-uns. Une grande part des ressources allouées par les pays développés devrait être consacrée à cette fin. Nous demandons des systèmes de surveillance adoptés par consensus dans les instances internationales. Le Programme des Nations Unies pour le développement a un rôle à jouer dans chaque pays à cet égard. Ce processus doit être plus concret, et nous voulons exprimer notre volonté d'y participer activement.

D'autre part, il est nécessaire de reconnaître que nous ne saurions avoir de véritable gouvernance si nous ne reconnaissons pas le rôle que doivent jouer les collectivités locales, comme leurs liens avec les intervenants sociaux.

Il est prioritaire et urgent de laisser tomber la rhétorique pour commencer à oeuvrer ensemble à l'avenir durable du développement urbain écologiquement viable, au droit de chacun à une ville digne de ce nom. Il faut comprendre que la pauvreté urbaine est à inclure au coeur même du critère de viabilité. Nous devons redonner un sens à la solidarité au sein de la communauté internationale.

Cette attitude irresponsable face à la dégradation sociale est la même que celle que nous voyons à l'oeuvre face aux catastrophes naturelles. L'inégalité sociale, la discrimination fondée sur le sexe, la race et l'ethnie, la dégradation de l'environnement et la dégradation de la qualité de vie de millions de personnes sont d'autres symptômes des mêmes maux. Non, ce n'est pas un moment pour se réjouir, c'est le moment d'appeler l'Assemblée à réfléchir sérieusement aux reculs auxquels nous risquons d'assister. Bien entendu, cette réflexion doit comprendre tous les intervenants concernés, au niveau social, par l'habitat, les logements, les quartiers, les villes.

Tout cela se construit, dans le monde entier, grâce aux efforts de millions d'hommes et de femmes. Nous sommes des millions d'hommes et de femmes à continuer de croire à la nécessité d'avoir des rêves et des utopies, de bâtir une réalité différente.

Nous allons continuer de lutter pour la transformation, pour un monde plus équitable et habitable, pour défendre les gouvernements démocratiques responsables de la garantie et de la protection des droits des personnes et nous continuerons à défendre la nécessité d'approfondir une citoyenneté active, en particulier chez les femmes, qui bien qu'actives socialement, au quotidien, sont encore sous-représentées dans la sphère politique.

Le Président : Je donne la parole à M. Andrew Kailembo, Secrétaire général de l'Organisation régionale africaine de la Confédération internationale des syndicats libres.

M. Kailembo (Confédération internationale des syndicats libres) (*parle en anglais*) : La Confédération

internationale des syndicats libres (CISL) contribue depuis de nombreuses années à la formulation et à la mise en oeuvre de politiques destinées à améliorer les établissements humains dans le contexte du développement durable dans le monde entier.

La CISL, comme la Fédération internationale des travailleurs du bâtiment et du bois, est convaincue que la mise en oeuvre efficace des décisions d'Habitat II sera déterminante pour amener un changement de situation. Au cours des cinq années qui se sont écoulées depuis Habitat II, le nombre des sans-abri a été multiplié du fait des guerres civiles, de la sécheresse, de la famine, ainsi que des stratégies de développement non durables adoptées par de nombreux gouvernements, invoquant le besoin de réduire la pauvreté et le chômage.

La CISL est le plus grand syndicat international du monde, avec 155 millions de membres répartis dans 148 pays représentés par 221 affiliés. Son objectif de toujours est de veiller à ce que les catégories pauvres et défavorisées bénéficient de la justice économique et sociale. La composition de la CISL lui permet d'avoir une vision mondiale de l'élimination de la pauvreté, de la promotion de l'emploi et de la réduction des souffrances humaines, et elle fait campagne pour un ordre social et économique permettant de créer un meilleur habitat pour tous.

Lors d'Habitat II, la CISL a rappelé aux gouvernements qu'ils devaient créer et stimuler les conditions économiques permettant aux travailleurs de trouver un logement décent. L'accès à des logements décents, droit fondamental de l'homme, est consacré dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels.

Dans le cadre de l'examen et de l'évaluation d'ensemble de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, la CISL et le mouvement international des syndicats estiment que les libertés fondamentales et les droits élémentaires au logement, à l'alimentation et à l'emploi sont inséparables et ils s'engagent à soutenir toute mesure propre à promouvoir ces objectifs, comme la présente session extraordinaire, dont ils souhaitent le succès.

La croissance rapide de la population est l'un des plus grands défis que doivent relever les peuples de cette planète. Ses incidences sur la consommation, la production, les marchés, l'éducation, les services,

l'environnement, l'investissement et la paix sont donc fondamentales pour chacun d'entre nous. La population mondiale s'urbanise plus rapidement encore qu'elle ne croît, en raison, dans une large mesure, de la réduction des débouchés économiques et du manque d'équipements disponibles dans les zones rurales.

L'urbanisation galopante s'accompagne aussi de l'exploitation croissante de la main d'oeuvre non organisée, du travail des enfants ainsi que du travail forcé et de l'esclavage. Les syndicats exigent que soient protégés les droits fondamentaux de ces travailleurs et que l'on mette fin à leur exploitation. Dans les villes, la majorité de ces travailleurs sont ceux qui ont quitté les zones rurales en quête d'une vie meilleure.

L'industrie de la construction a un potentiel énorme pour devenir un stimulant important à la croissance économique et à l'emploi, mais cela exige une infrastructure propre pour la protection adéquate des droits des travailleurs, surtout les organisations syndicales. La CISL exhorte tous les gouvernements à respecter les normes du travail fondamentales de l'Organisation internationale du Travail (OIT) et les Conventions principales de l'OIT sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical, et celle sur le droit d'organisation et de négociation collective. Les syndicats demandent que la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail soit respectée et garantie.

Les gouvernements devraient mettre en place un fonds d'élimination de la pauvreté urbaine pour faire face à l'urbanisation croissante, au chômage et au problème des sans-abri, surtout parmi les jeunes travailleurs. L'autonomisation des communautés, les systèmes d'appui durables, l'amélioration des compétences et la création d'emplois doivent être pris en compte. Des programmes de développement rural doivent devenir partie intégrante de la planification nationale afin d'atténuer les pressions de l'urbanisation. Des investissements publics et privés minutieusement ciblés dans l'infrastructure, y compris le logement et le développement des terres, peuvent fournir des logements de qualité à bas prix. Des banques foncières, y compris des banques régulières, devraient être encouragées à fournir des prêts à intérêt réduit. Des technologies du logement convenables, adaptées à des options respectueuses de l'environnement au plan local avec une dose d'innovation devraient être développées et

popularisées. Il faut encourager des coopératives de logement. Les syndicats et les organisations non gouvernementales doivent être poussés à travailler en partenariat avec les gouvernements, les autorités locales et le secteur privé dans des programmes globaux de logement, d'infrastructure et de rénovation.

Il faut encourager fermement l'émancipation des femmes. Les structures et les institutions qui perpétuent la discrimination sexuelle et les inégalités sociales doivent être réformées, et les femmes doivent avoir accès aux ressources matérielles et aux informations, et elles doivent pouvoir les contrôler. Des mesures sont nécessaires, surtout dans les pays en développement, pour accroître la capacité des femmes de gagner un revenu correct, de manière à atteindre une autonomie économique.

En plus d'augmenter l'aide au développement, le monde industrialisé doit ouvrir ses marchés aux biens et aux services des pays en développement.

La présente session extraordinaire offre une possibilité de demander un engagement précis de la part des pays à améliorer les établissements humains. La communauté internationale des syndicats espère que l'engagement envers les droits de l'homme pris par de nombreux pays inclura le droit à la sécurité humaine, qui implique les droits à un travail, à l'alimentation et la nutrition, à l'éducation, à la santé, et à un logement pour tous. Il est maintenant temps de montrer comment des gouvernements nationaux engagés et des organisations multilatérales engagées vont répondre au besoin urgent d'établissements humains durables.

Le Président par intérim : Je donne à présent la parole à Mme Sheila Patel, Présidente de la Society for the Promotion of Area Resource Centres, Asia Women and Shelter Network.

Mme Patel (Society for the Promotion of Area Resource Centres, Asia Women and Shelter Network) (*parle en anglais*) : Je me félicite d'avoir la possibilité et l'honneur de prendre la parole devant l'Assemblée générale aujourd'hui. Je le fais au nom d'un éventail de différentes organisations : en premier lieu, au nom de la Society for the Promotion of Area Resource Centres, de Mahila Milan et de la National Slum Dwellers Federation, qui sont les trois organisations travaillant en Inde, dans 40 villes, et dont sont membres environ 400 000 ménages. Je suis ici également au nom de Shack Dwellers International (SDI), un réseau d'organisations non gouvernementales et

d'organisations communautaires travaillant dans 12 pays en Asie et en Afrique. Des représentants d'Afrique du Sud, de la Namibie, du Zimbabwe, de la Thaïlande et de l'Inde sont présents ici pour les événements de cette semaine. Nous sommes tous ici pour examiner et comprendre nous-mêmes comment nos gouvernements représentent nos intérêts dans cette Assemblée. Certains d'entre nous – ceux de la Namibie et de l'Afrique du Sud – font partie des délégations de leurs gouvernements. Cela reflète les changements de ce nouveau millénaire, grâce auxquels les partenariats entre des organisations populaires et des gouvernements ont commencé à représenter les intérêts de nos pays.

Nos villes abritent déjà énormément de gens très pauvres de nos pays, et nous savons que ce nombre va augmenter de façon spectaculaire au cours des prochaines décennies. Il y a cinq ans, à Istanbul, on a vu un engagement fort de la communauté internationale et des gouvernements nationaux d'aider les villes à surmonter le double défi d'assurer le développement des villes – les moteurs de notre croissance économique – et de rester attachés à l'équité et la justice sociale pour tous. Toutefois, des preuves venant de nombreuses villes du monde entier indiquent aujourd'hui que la plupart des villes sont toujours incapables de s'en sortir avec le nombre accru de leurs citoyens qui logent dans des taudis et dans des établissements informels. Nous devons trouver une voie pour sortir de cette crise.

Plutôt que d'attendre que les gouvernements fassent quelque chose pour les pauvres, les communautés qui font partie du réseau SDI et les membres de la Fédération de tous ces pays cherchent à trouver des solutions pour eux-mêmes, espérant que leurs gouvernements viendront travailler en partenariat avec eux. Ils ont commencé à trouver des manières de se loger eux-mêmes, de créer des infrastructures qui fonctionnent pour eux. Nous savons que pour les pauvres, ce sont les deux plus importants filets de sécurité pour la survie dans les villes aujourd'hui. Vu que de plus en plus de pauvres émigrent dans les villes – et que beaucoup de ces gens seront très pauvres –, les réponses des expulsions, des démolitions, de la négation aux communautés du droit de vivre dans les villes deviendront de plus en plus dysfonctionnelles et rétrogrades. Nous espérons qu'au cours de cette semaine, nous verrons ces méthodes diminuer fortement et, en réalité, prendre fin. Ce que cherchent à

faire les communautés membres du SDI, c'est chercher des solutions qui fonctionnent pour les communautés et les villes et explorer les façons dont les succès dans certaines villes peuvent être reproduits rapidement dans d'autres villes.

Shack Dwellers International est une organisation nouvelle typique du monde en mutation dans lequel nous vivons. Même les personnes très pauvres aujourd'hui savent qu'il est nécessaire d'avoir des contacts mondiaux. Cette organisation, qui n'a que cinq ans, a le potentiel de montrer de nombreuses pratiques novatrices dans lesquelles tant les autorités nationales et locales que les organismes de développement viennent travailler en partenariat pour faire marcher les choses pour les villes à l'avenir.

Le savoir, c'est le pouvoir en ce millénaire, et les membres de la Fédération ont commencé à chercher des manières par lesquelles les informations qu'ils ont rassemblées au nom de leurs communautés peuvent servir de base pour à dialogue avec leurs gouvernements. Notre message est que nous voulons que nos gouvernements se rappellent que la plus grande partie du parc de logements dans le monde aujourd'hui est conçue, construite et financée par les pauvres eux-mêmes. L'améliorer progressivement et créer des motivations pour encourager les communautés à mieux faire ce qu'elles font déjà, tel est le message pour l'avenir. Créer des restrictions et des barrières et rendre illégal ce qu'elles font est dysfonctionnel.

L'habitat est le programme du peuple. Les gouvernements nationaux et ceux engagés dans l'aide au développement peuvent-ils soutenir les communautés afin de réaliser des logements qui fonctionnent pour les pauvres? Ou continuerons-nous tous à voir les gouvernements mener le programme de développement de l'habitat et faire des communautés les objets du développement? Nous espérons que non.

Le Président par intérim : Je donne à présent la parole à Mme Lara Bianco, Vice-Présidente du Woman and Shelter Network, région d'Amérique Latine et des Caraïbes.

Mme Bianco (Women and Shelter Network, région d'Amérique latine et des Caraïbes) (*parle en espagnol*) : À l'occasion des négociations de paix, des femmes colombiennes présentes aux audiences publiques qui se sont tenues à San Vicente del Caguán en juin de l'année dernière ont déclaré qu'elles

voulaient vivre, rêver et mourir de vieillesse. Cette phrase très simple et puissante à la fois me servira à présenter un bref bilan que nous, les femmes latino-américaines de la Coalition internationale Habitat, du Réseau des femmes pour la paix et du Réseau d'éducation populaire, avons réalisé il y a quelques semaines à Bogota, et que je représente ici aujourd'hui.

Qu'est-ce que veut dire pour nous, les femmes, « vivre »? Les femmes ne veulent plus seulement survivre à la pauvreté, à l'exclusion et au conflit. Nous sommes pauvres parce que nous continuons à ne pas avoir accès aux services. Nous n'avons ni accès aux, ni contrôle ni sécurité sur, les biens qui sont nécessaires pour vivre une vie digne.

Pour chaque homme qui vit dans la pauvreté, il y a cinq femmes qui vivent dans les mêmes conditions. Soixante-dix pour cent des 1,6 million de personnes qui vivent dans des conditions de vie déplorables sont des femmes. On estime que les femmes ne détiennent qu'1 % de la propriété mondiale.

En marge des congrès, des autorités centrales et locales, nous sommes touchées par les conflits et la violence durant toute notre vie. De manière inconditionnelle et sans être félicitées parce que « ce n'est rien », nous prenons en charge les autres membres de la famille – les filles, les garçons, les personnes âgées, les blessés et les victimes de la guerre.

En 2000, seulement 14 % des postes ministériels étaient tenus par des femmes, 14 % seulement des députés étaient des femmes, 15 % seulement étaient des sénateurs et 7 % des maires ou responsables locaux étaient des femmes. Les femmes représentent entre 60 et 70 % de la population déplacée dans le monde.

C'est pourquoi nous avons décidé d'être nous-mêmes des acteurs sociaux, des agents sociaux du changement, des agents de la reconstruction du tissu social. Nous sommes la résistance la plus vigoureuse aux conflits armés, à la violence sociale, au modèle néolibéral et aux politiques économiques qui prétendent que la marginalisation et la faim ne touchent pas les personnes qui les ressentent, mais qu'elles existent seulement dans les modèles qui remettent les solutions à plus tard.

De quoi rêvent les femmes? Bien que le chemin soit long à parcourir, nous, les femmes et les hommes d'aujourd'hui, voulons nous assurer que nos filles et

nos fils puissent jouir des droits que le Programme pour l'habitat nous confère : le droit des femmes d'avoir des droits, d'avoir accès au logement, à la terre et à la propriété, d'en assumer le contrôle et de jouir de leur sécurité; de participer de façon égale à la prise de décisions à tous les niveaux et le droit de vivre sans violence. C'est pourquoi nous exhortons les gouvernements de prendre conscience des revers passés et du fait que la mise en oeuvre des principes énoncés lors de la Conférence d'Habitat est indispensable pour que nous vivions la vie à laquelle nous aspirons.

Nous rêvons aussi de villes durables et équitables pour les femmes, où les logements peuvent réellement offrir une qualité de vie et dont nous serons les maîtres ou, tout au moins, dont nous aurons la certitude que nous ne serons pas évincées soit du fait d'un conflit soit par le gouvernement ou le mari, de fait ou de droit, ou soit par notre belle-famille. Des villes dans lesquelles nous aurons le droit de nous déplacer librement, de jouir de nos droits, de nous exprimer, de participer aux décisions qui revêtent la plus haute importance tant pour nous que pour nos communautés et pour les générations futures. Nous rêvons de villes qui auront été conçues pour nous, où nous pourrions travailler dans des conditions égales à celles des hommes, où nous sommes sûres que, en notre absence, nos filles et nos garçons recevront des soins convenables parce que le gouvernement aura affecté les ressources nécessaires pour assurer des soins et une éducation de qualité pour les générations plus jeunes.

Le Président assume à nouveau la présidence.

Nous, les femmes, voulons mourir de vieillesse parce qu'il n'y aura ni conflits ni armes et que l'argent que les gouvernements auront économisé sur les dépenses militaires sera utilisé dans des programmes d'éducation, de santé et de logement.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole à Mme Yasemin Ulyar, Vice-Présidente de Youth for Habitat.

Mme Ulyar (Youth for Habitat) (*parle en anglais*) : Je m'appelle Yasemin Uyar. Je viens de Turquie, et je représente Youth for Habitat International, un réseau international de jeunes, non gouvernemental, à but non lucratif et à composition non limitée. Créé en 1995 grâce à la participation de plus de 200 organisations de jeunes de milieux divers, le réseau s'efforce de faire mieux comprendre au

public le Programme pour l'habitat et Action 21, tout en prenant en compte les points de vue des jeunes dans leur mise en oeuvre.

Les jeunes et les enfants représentent plus de la moitié de la population mondiale. Résidant principalement dans des zones urbaines, ils constituent l'un des groupes les plus larges le plus gravement touchés par les modes de développement urbain non viables. Néanmoins, n'oublions pas que les jeunes, avec leur énergie, leur créativité, leur idéalisme et leur passion, ont la capacité d'aider à surmonter les problèmes auxquels nous faisons face aujourd'hui et que nous connaissons demain.

Même si les jeunes sont considérés comme des partenaires clefs dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, leur participation dans les processus de prise de décisions n'a pas été suffisante. Nous demandons à tous les gouvernements et aux autres partenaires d'intensifier leurs efforts pour renforcer le rôle de la jeunesse dans les processus de prise de décisions. La coopération entre les jeunes, les organisations de la société civile et les gouvernements à tous les échelons devrait être améliorée par la mise en place et l'appui de conseils et de parlements des jeunes.

Afin d'assurer une plus large participation des jeunes, on devrait rendre la gestion des affaires publiques plus séduisante pour les jeunes. Nous, les jeunes, sommes conscients que les jeunes sont encore profondément ignorants du Programme pour l'habitat et d'Action 21. Nous nous rendons compte que, pour mettre en place et maintenir un environnement viable pour les générations présentes et futures, il importe de faire mieux comprendre aux jeunes cette question essentielle du développement durable. Il est aussi nécessaire d'instaurer un meilleur dialogue entre les jeunes et les gouvernements afin de sensibiliser les organes gouvernementaux et les institutions aux questions concernant les jeunes. Nous croyons que cela permettrait à nos gouvernements d'aborder de façon réaliste les préoccupations et les problèmes des jeunes et de créer un environnement dans lequel le potentiel des jeunes pourrait pleinement se manifester et être apprécié.

Nous sommes profondément préoccupés du fait que la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire ne fait pas véritablement référence aux concepts de

durabilité et de justice entre générations. Elle ne reconnaît pas les droits et les intérêts des jeunes d'aujourd'hui et des générations futures. Nous avons l'impression que l'esprit d'Istanbul, qui consiste à accepter les jeunes comme les partenaires clefs pour atteindre les objectifs d'Habitat, a quelque peu disparu.

À l'occasion de cette session extraordinaire, nous, les jeunes, voudrions rappeler à nos gouvernements les promesses qu'ils ont faites lors de la Conférence d'Habitat II et nous leur demandons de tenir leurs engagements en vertu des articles du Programme pour l'habitat relatifs aux jeunes. Nous voulons attirer l'attention des gouvernements sur le fait que le principe 21 de la Déclaration de Rio et le paragraphe 120 du Programme pour l'habitat soulignent qu'il est important de permettre aux jeunes de jouer un rôle actif et créatif dans la création d'établissements humains durables. Il est important que le rôle des jeunes dans la création de moyens d'existence durables soit pleinement reconnu et que les mécanismes qui permettent d'utiliser pleinement leur potentiel soient mis en place.

En tant que jeunes, nous reconnaissons le rôle que nous jouons dans la création des établissements humains durables et nous nous engageons à nous acquitter de nos responsabilités. Nous demandons à nos gouvernements, qui sont nos mentors et nos partenaires, de s'associer à nos efforts pour atteindre cet objectif.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur les points 8, 9 et 10 de l'ordre du jour.

Je vais maintenant donner la parole aux représentants qui souhaitent intervenir pour exercer leur droit de réponse.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Je voudrais exercer mon droit de réponse après la déclaration faite par le représentant de l'Arménie à la fin de la quatrième séance plénière d'hier.

Tout d'abord, je me vois dans l'obligation de le remercier d'avoir mis l'accent sur le conflit qui a lieu dans la région et aux alentours du Haut-Karabakh, en République d'Azerbaïdjan, et d'avoir mentionné les dégâts et les destructions énormes qu'ont subis ces territoires qui appartiennent à mon pays. Évidemment, tout le monde sait que cela n'est pas le résultat d'une catastrophe naturelle, mais d'une invasion militaire de

l'État souverain d'Azerbaïdjan. Dans ce contexte, je souscris pleinement à ce qu'il a dit, à savoir que la communauté internationale sait bien quel est le véritable agresseur.

En outre, la question des territoires azerbaïdjanais occupés a été abordée dans les résolutions 822 (1993), 853 (1993), 874 (1993) et 884 (1993) du Conseil de sécurité, qui ont confirmé clairement la souveraineté et l'intégrité territoriale de mon pays et ont exigé le retrait complet et sans condition des forces d'occupation de tous les territoires occupés.

Pour ce qui est du rapport entre ce problème et le mandat de cette session extraordinaire, il est regrettable que le représentant de l'Arménie se soit trompé et n'ait pas compris ce lien. Il va sans dire que le Programme pour l'habitat ne pourra pas être mis en oeuvre si la paix n'est pas rétablie dans toutes les régions du monde. L'Azerbaïdjan souhaite une paix juste et durable dans la région, mais pas aux dépens de ses intérêts nationaux vitaux. Par conséquent, la vérité ne peut être ignorée.

Dans sa déclaration, à l'ouverture des pourparlers indirects qui se sont déroulés à Key West, en Floride, le 3 avril de cette année, entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan, sous l'égide de la coprésidence du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), le Président de la République d'Azerbaïdjan, M. Heydar Aliyev, a dit :

« Ayant occupé le Haut-Karabakh, l'armée arménienne a lancé des opérations militaires hors des frontières du territoire, et occupé sept grands districts administratifs supplémentaires de l'Azerbaïdjan.

Ainsi, en 1993, 20 % du territoire de l'Azerbaïdjan étaient occupés; ils sont toujours sous occupation de l'armée arménienne. Dans ces territoires, tout est détruit, pillé, annihilé. Plus de 900 agglomérations, grandes et petites, ont été détruites, de même que près de 600 écoles, 250 centres médicaux, tous les musées et tous les monuments historiques et culturels.

Au cours du conflit, 30 000 ressortissants azerbaïdjanais ont péri, plus de 200 000, blessés, sont désormais invalides, des milliers se sont trouvés prisonniers, il y a eu aussi des prises d'otages, certains ont disparu et on est sans nouvelles d'eux. Près d'un million

d'Azerbaïdjanais, autrement dit un habitant sur huit, ont perdu leurs terres, et vivent depuis plus de huit ans dans des tentes, dans des conditions insupportables. C'est dans ces tentes qu'a grandi la génération suivante. » (A/56/62, p. 3)

À propos du sujet qui est maintenant à l'étude dans le cadre de la session extraordinaire – à savoir les villes et les établissements humains – je voudrais faire savoir aux membres de cet organe quel a été le sort d'une des villes occupées d'Azerbaïdjan : la ville d'Agdam.

Le 27 mai 2001, le *New York Times* citait l'Ambassadeur Carey Cavanaugh, coprésident du Groupe de Minsk de l'OSCE qui s'occupe du conflit entre l'Arménie et l'Azerbaïdjan. Évoquant le statut actuel de cette ville occupée, il en fait une description claire mais terrifiante : « Cette ville est devenue le plus grand centre de bricolage de la planète. » C'est une façon diplomatique de dire que cette ville d'Azerbaïdjan a été complètement pillée, mise à sac, que les Arméniens ont pris jusqu'au dernier cadre de fenêtre, jusqu'à la dernière pierre des immeubles, jusqu'au dernier gond de porte et jusqu'au dernier clou.

M. Kocharian (Arménie) (*parle en anglais*) : Nous nous voyons contraints de prendre la parole pour la deuxième fois font exercer notre droit de réponse, et pour réitérer notre position sur la question soulevée par la délégation azerbaïdjanaise.

Comme l'ont dit à plusieurs reprises de hauts fonctionnaires de mon pays, l'Arménie est favorable à un règlement global du conflit du Haut-Karabakh sous l'égide du Groupe de Minsk de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, avec la participation de toutes les parties intéressées. Pour ce qui est des résolutions de l'ONU mentionnées ici, je voudrais faire ressortir le fait qu'il n'est pas fait état de l'Arménie.

Nous déplorons qu'une fois de plus, la délégation de l'Azerbaïdjan n'ait fait montre d'aucune volonté politique, renforçant ainsi la méfiance et l'animosité envers l'Arménie, et qu'elle déforme sans scrupule son rôle et sa responsabilité dans la solution définitive de la question du Haut-Karabakh. Malheureusement, l'Azerbaïdjan a pris pour habitude de falsifier la réalité dans diverses instances.

Comme cela est indiqué dans la déclaration faite par le chef de notre délégation à la session

extraordinaire sur les établissements humains, à la suite du blocus continu imposé par l'Azerbaïdjan, les nombreux problèmes des personnes déportées de ce pays n'ont pas été réglés. Des centaines de milliers de nos ressortissants ont abandonné leurs biens, leurs maisons et leurs économies en Azerbaïdjan et n'ont touché aucune compensation. Les Arméniens ont laissé plus de 92 000 maisons et appartements en Azerbaïdjan. La plupart de nos compatriotes n'ont pas été indemnisés par le Gouvernement azerbaïdjanais. En revanche, le Gouvernement arménien a manifesté sa bonne volonté et assigné un fonds d'indemnisation de 110 millions de dollars aux Azerbaïdjanais qui ont quitté l'Arménie.

Comme cela a été mentionné hier, à la suite de l'agression azerbaïdjanaise, des milliers de maisons, de centres médicaux, d'établissements scolaires, de routes et de canalisations d'eau ont été détruits et endommagés. Le Gouvernement arménien vient d'approuver des projets de logement pour les victimes du conflit interethnique qui a eu lieu de 1988 à 1992, et des projets sur le relèvement après le conflit des territoires frontaliers de la République d'Arménie. Ces projets ont pour objectifs principaux la réinstallation et la réhabilitation de milliers de personnes déplacées expulsées par la force de leurs terres après l'occupation par l'Azerbaïdjan de la région de Artsvahan et de plus de 300 000 réfugiés devenus les victimes du conflit interethnique.

Le droit à un logement adéquat est stipulé dans la Déclaration universelle des droits de l'homme de 1948. Mon gouvernement continue de prêter la plus grande attention à cette question et nous sommes ici pour trouver des solutions à ce problème et pour renforcer la coopération internationale en matière d'établissements humains et de développement durable. Dans ce contexte, nous souhaiterions vivement recommander à nos collègues azerbaïdjanais de se concentrer davantage sur l'ordre du jour de cette importante session et d'apporter des contributions positives à nos travaux.

M. Aliyev (Azerbaïdjan) (*parle en anglais*) : Une fois encore, le représentant arménien essaie d'induire en erreur l'Assemblée générale. Je voudrais prendre un exemple. J'ai sous les yeux le texte de la résolution 822 (1993) du Conseil de sécurité, qui se lit en partie comme suit:

« Le Conseil de sécurité,

...

Exprimant sa vive préoccupation face à la détérioration des relations entre la République d'Arménie et la République azerbaïdjanaise ». (*Troisième alinéa*)

Cela montre bien qu'il est fait référence à l'Arménie comme élément du conflit dans un document des Nations Unies, et plus spécifiquement du Conseil de sécurité. En outre, une formulation similaire est utilisée dans la résolution 49/13 de 1994 de l'Assemblée générale.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale à présent va entendre une présentation orale du Président de la Commission thématique, S. E. M. Salaheddine Belaid, de la Tunisie, à qui je donne la parole.

M. Belaid (Tunisie), Président de la Commission thématique : J'ai eu l'honneur et le privilège de présider la Commission thématique de cette session extraordinaire consacrée à l'application du Programme pour l'habitat. Cette Commission constituait une innovation majeure dans l'histoire de l'Assemblée générale. Je crois pouvoir dire que notre Commission s'est déroulée à la perfection et a totalement atteint son but, qui était de raconter de façon sélective et inductive l'histoire des établissements humains et de la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat, depuis la Conférence d'Istanbul.

Nous avons bénéficié d'excellentes présentations qui ont montré comment le Programme pour l'habitat avait été mis en oeuvre de façon très concrète dans 16 pays représentant toutes les régions du monde. Nos débats ont été de haute tenue et très animés. Au cours de la première session, sur le logement et les services de base, nous avons apprécié comment la politique sud-africaine du logement donnait corps au droit constitutionnel à un logement adéquat à travers d'importants investissements publics en appui à la participation communautaire. Nous avons examiné les programmes massifs de logements sociaux réalisés en Égypte, ainsi que les stratégies de développement élaborées pour certaines villes égyptiennes telles que Louqsor et Ismaïlia. Ces stratégies reconnaissent le rôle essentiel des partenaires communautaires et du secteur privé. Nous avons étudié le programme d'amélioration intégrée des quartiers pauvres de Medellín, en Colombie, ainsi que le programme de

restructuration de l'habitat spontané de Dakar, au Sénégal.

Dans le domaine de l'accès aux services de base, nous avons apprécié les actions déterminées, entreprises par les organisations non gouvernementales indiennes pour fournir un assainissement convenable dans les quartiers pauvres de Bombay, Bangalore et Pune.

Nous avons constaté que le premier objectif du Programme pour l'habitat, « un logement adéquat pour tous », était davantage qu'un slogan. Autant par l'amélioration des quartiers existants que par la production de nouveaux logements, cet objectif est en cours de mise en oeuvre dans de nombreux pays.

Au cours de notre deuxième session, nous avons examiné comment des villes aussi différentes que Dar es-Salaam, Stockholm, Chengdu et Katowice s'étaient engagées dans des actions résolues d'amélioration de l'environnement urbain depuis 1996. Nous avons noté d'impressionnants succès et une application effective des principes fondamentaux du Programme pour l'habitat sur la gestion intégrée et participative de l'environnement local.

À Dar es-Salaam, les autorités mènent des actions avec les résidents pour faire de la ville une cité durable, en améliorant concrètement les conditions de vie des populations. Les leçons apprises sont en train d'être transférées à d'autres villes à l'échelle nationale.

Stockholm, pour sa part, vise à densifier son tissu urbain et à optimiser son réseau de transports publics pour assurer un développement en harmonie avec son environnement naturel.

Chengdu, en Chine, a complètement rénové son environnement autour du projet des deux rivières Fu et Nan. Pour contribuer à la lutte globale de réduction des émissions nocives et promouvoir l'échange des expériences, Chengdu a organisé une journée sans voiture lors d'une conférence préparatoire pour Istanbul +5 sur l'apprentissage par les meilleures pratiques.

La ville de Katowice, en Pologne, a mené des actions concertées et intercommunales pour réduire la pollution de l'air et de l'eau dont elle a été victime, pendant et après la phase d'exploitation des mines de plomb et de zinc dans la région.

Notre troisième session était consacrée à un thème qui a pris de plus en plus d'importance ces dernières années, à savoir celui de la gouvernance urbaine. Nous avons compris que les pays du Sud comme ceux du Nord cherchaient à améliorer la gouvernance de leurs agglomérations et que des leçons très intéressantes pouvaient déjà être tirées des expériences menées par les uns et les autres. Au Brésil, à Santo André comme à Brasilia, les autorités locales ont engagé des programmes ambitieux d'intégration sociale impliquant les populations, y compris au stade des décisions budgétaires.

À Lyon, en France, les collectivités locales ont lancé une démarche stratégique baptisée Millénaire 3, qui a doté l'agglomération d'un projet de développement global et durable. Cette démarche repose sur la promotion d'un débat public engageant toutes les composantes de la société civile ainsi que sur une réflexion sur le rôle de la ville-région dans l'avenir et sur les structures institutionnelles nécessaires pour assurer un développement urbain plus harmonieux.

Le Gouvernement du Nigéria, un pays fédéral comprenant 36 États et 774 gouvernements locaux, a entrepris depuis 1999 de réviser sa législation pour encourager la participation, éradiquer la corruption et promouvoir la bonne gouvernance. Le Gouvernement a lancé une campagne nationale pour la bonne gouvernance urbaine, avec l'appui du Centre des Nations Unies pour les établissements humains, en avril dernier.

La ville de Barcelone, seconde ville d'Espagne, fonde son dynamisme sur de vigoureux partenariats entre le secteur public et le secteur privé et sur la décentralisation systématique des responsabilités et des ressources, mettant en oeuvre le principe de subsidiarité qui doit être au coeur de toute politique de décentralisation.

Toutes ces expériences montrent que les engagements d'Istanbul sur la gouvernance urbaine ne sont pas restés lettre morte. Même si nous n'avons pas encore une définition unique et commune de la bonne gouvernance, celle-ci n'attend pas d'être définie pour exister dans la pratique.

Notre dernière session abordait un thème multisectoriel : l'éradication de la pauvreté, en particulier dans ses dimensions urbaine et habitationnelle. Nous avons eu l'occasion d'examiner des cas provenant de trois continents différents.

L'exemple de la Thaïlande nous a éclairés sur l'importance des incitations financières et des partenariats entre le Gouvernement et les organisations communautaires. Le Fonds de développement communautaire de Thaïlande octroie des prêts qui permettent aux populations défavorisées de briser le cercle vicieux de la pauvreté.

Au Pérou, la municipalité de Villa El Salvador a élaboré un plan de développement à long terme impliquant étroitement les organisations non gouvernementales qui représentent les habitants des quartiers pauvres et autrefois déshérités. Elle a également mis sur pied une démarche de budget participatif.

Le Maroc, pour sa part, a mis en place un programme pilote de réduction de la pauvreté urbaine en 1998, qui concerne Casablanca, Marrakech et Tanger. Ce programme implique de nombreux partenaires, locaux, nationaux et internationaux. Le Maroc va organiser en octobre prochain le forum international sur la pauvreté urbaine, qui tirera les enseignements de l'expérience internationale dans ce domaine, au Nord et au Sud.

J'ai essayé de résumer en quelques mots les travaux de la première Commission thématique de l'histoire des sessions extraordinaires de l'Organisation des Nations Unies. Je n'ai certainement pas rendu compte de la richesse des débats, de la qualité des films vidéo et du dynamisme des présentateurs. Je prie les ministres, les maires, les dirigeants d'organisations non gouvernementales et les facilitateurs qui ont animé notre Commission de bien vouloir me pardonner la brièveté de mon compte-rendu. Ils ont effectué un travail fantastique dont nous avons tous bénéficié. Ils ont démontré une nouvelle fois que l'ONU était le meilleur forum pour l'échange d'expériences et de bonnes pratiques. Je les remercie pour ce magnifique effort collectif. Merci aussi à tous les intervenants qui ont su faire de notre Commission un succès et qui ont facilité la tâche de notre Bureau par leur sérieux et leur professionnalisme.

Pour finir, je félicite le Centre des Nations Unies pour les établissements humains (Habitat), qui a su organiser de main de maître, en un temps très court, une Commission thématique très équilibrée tant au niveau des sujets traités que des pays couverts et des auteurs des exposés.

Je voudrais terminer en exprimant le vœu de voir les travaux de notre Commission donner naissance à un ouvrage de synthèse, qui permettrait non seulement de garder trace de cet excellent travail mais également, et surtout, de mettre à la disposition de l'ensemble des partenaires d'Habitat une documentation pertinente dont ils pourront tirer profit dans l'élaboration et la mise en oeuvre de leurs programmes nationaux. Je suis certain que le Centre des Nations Unies pour les établissements humains trouvera les ressources nécessaires à la réalisation d'un tel ouvrage, qui viendra utilement compléter la belle série de publications et de rapports que nous avons reçus cette semaine.

Le Président (*parle en anglais*) : Étant donné que le Comité spécial plénier n'a pas encore achevé ses travaux, je vais maintenant suspendre la séance, pour la reprendre après la clôture des travaux du Comité spécial plénier. L'heure de la reprise de la séance plénière sera annoncée ultérieurement; j'espère qu'elle pourra être annoncée au Comité spécial plénier.

La séance, suspendue à 18 h 20, est reprise à 6 h 40 le samedi 9 juin 2001.

Points 8, 9 et 10 de l'ordre du jour (suite) et point 11 de l'ordre du jour

Examen et évaluation des progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat

Autres mesures et initiatives visant à surmonter les obstacles entravant la mise en oeuvre du Programme pour l'habitat

Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire

Rapport du Comité spécial plénier de la vingt-cinquième session extraordinaire (A/S-25/7)

Adoption du document final

Le Président (*parle en anglais*) : Je prie le Rapporteur du Comité spécial plénier de la vingt-cinquième session extraordinaire, M. Alireza Esmaeilzadeh, de la République islamique d'Iran, de présenter le rapport du Comité spécial plénier.

M. Esmaeilzadeh (République islamique d'Iran), Rapporteur du Comité spécial plénier de la vingt-cinquième session extraordinaire (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter le rapport du Comité

spécial plénier de la vingt-cinquième session extraordinaire, qui figure dans les documents suivants : A/S-25/AC.1/L.1 et additifs 1 à 5, et A/S-25/AC.1/L.2.

L'Assemblée se rappellera que le Comité spécial était chargé de finaliser un document à soumettre à cette session extraordinaire intitulé « Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire ». Le Comité spécial a consacré deux réunions à une discussion générale des trois points de l'ordre du jour confiés au Comité spécial et il a tenu une troisième réunion et un certain nombre de consultations officieuses et d'échanges de vues sur ce document.

Je saisis cette occasion pour mettre à jour le rapport en ajoutant les informations qui ne se trouvent pas dans le texte imprimé dont l'Assemblée est saisie.

Dans le document A/S-25/AC.1/L.1, le mot « trois » doit être inséré dans le premier espace blanc au paragraphe 2, et « 8 et 9 » doit être inséré dans le deuxième espace blanc, avant le mot « juin ». Au paragraphe 14, « 9 » doit être inséré dans l'espace blanc avant « juin ».

Le paragraphe suivant doit être ajouté après le paragraphe 14.

« À sa troisième séance, le 8 juin, le Comité spécial plénier a examiné son projet de rapport (A/S-25/AC.1/L.1 et additif 1) et un projet de résolution présenté par le Président dans le document A/S-25/AC.1/L.2. Des déclarations ont été faites par les représentants de : ... »

Je passe au document A/S-25/AC.1/L.1/Add.1. Au paragraphe 1, il faut insérer « 3ème » dans le premier espace blanc et « 9 » dans le deuxième espace blanc.

Je passe au document A/S-25/AC.1/L.1/Add.2. Au paragraphe 1, il faut insérer « 3ème » dans le premier espace blanc et « 9 » dans le deuxième espace blanc.

Dans le document A/S-25/AC.1/L.1/Add.3, au premier paragraphe, il faut insérer « 3ème » dans le premier espace blanc et « 9 » dans le deuxième espace blanc.

Dans le document A/S-25/AC.1/L.1/Add.4, le sous-titre « Introduction » doit être supprimé des additifs 3 et 4.

Un nouveau document A/S-25/AC.1/L.1/Add.5, contient le texte introductif du projet de déclaration, qui inclut le paragraphe 1 du projet de déclaration qui figure dans le document A/S-25/2. Par conséquent, dans le projet de déclaration, l'ancien paragraphe 2 deviendra le paragraphe 1, et les paragraphes suivants seront renumérotés en conséquence.

Trois nouveaux paragraphes ont été présentés et adoptés par le Comité spécial : les paragraphes 53 *bis*, 53 *ter* et 53 *quater*.

Dans le document A/S-25/AC.1/L.1, le Comité spécial plénier recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution auquel est annexé le projet de Déclaration sur les villes et les autres établissements humains en ce nouveau millénaire, tel que révisé oralement.

Le Président (*parle en anglais*) : Si aucune proposition n'est faite au titre de l'article 66 du règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée n'entend pas discuter du rapport.

Il en est ainsi décidé.

Le Président (*parle en anglais*) : Les déclarations vont donc se limiter à des explications de vote. Les positions des délégations sur les recommandations du Comité spécial plénier de la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale ont été clairement exposées au Comité. Puis-je rappeler que, conformément à la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent les faire de leur place.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution recommandé par le Comité spécial plénier de la vingt-cinquième session extraordinaire dans le document A/S-25/AC.1/L.2.

Le projet de résolution est intitulé « Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire ». Le texte de l'annexe au projet de résolution figure, pour le moment, dans le document A/S-25/2, tel qu'il a été modifié par le document A/S-25/AC.1/L.1 et ses additifs 1 à 5.

C'est le Comité spécial plénier de la vingt-cinquième session extraordinaire qui a recommandé l'adoption du projet de résolution.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution est adopté (résolution S-25/2).

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole aux représentants qui souhaitent faire des déclarations au titre des explications de position.

M. Jacob (Israël) (*parle en anglais*) : C'est dans un esprit de coopération et de bonne volonté et compte tenu de notre attachement au succès de la Conférence d'Habitat qu'Israël a décidé de s'associer au consensus sur la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire.

Ma délégation salue l'inclusion dans le texte d'un paragraphe touchant au terrorisme international. Comme nous l'avons vu il y a une semaine dans mon propre pays, dans la ville de Tel-Aviv, le terrorisme perpétré dans des zones peuplées – n'importe où, d'ailleurs – est un sujet de préoccupation internationale. La communauté internationale devrait vraiment prendre des mesures concertées contre ce crime odieux.

Je voudrais toutefois qu'il soit pris acte de nos réserves en ce qui concerne les paragraphes 53 *bis*, 53 *ter* et 53 *quater*.

Pour terminer, nous voudrions vous exprimer, Monsieur le Président, notre appréciation pour votre direction sage et avisée.

M. Southwick (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour fournir une explication de position.

Les États-Unis sont heureux de s'associer au consensus sur la Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire. Nous avons travaillé avec acharnement pour parvenir au consensus car nous sommes convaincus que la mission d'Habitat est capitale. Tout en nous félicitant des résultats importants reflétés dans ce document de séance, notamment la référence au terrorisme, nous regrettons beaucoup qu'une fois de plus, une conférence des Nations Unies sur un sujet thématique essentiel ait été politisée, privant la Conférence de sa substance et gaspillant sans raison beaucoup de temps. Nous espérons qu'en travaillant ensemble, nous pourrons à l'avenir d'une façon ou d'une autre trouver une meilleure manière de procéder.

Pour terminer, permettez-moi, Monsieur le Président, de vous exprimer mes sincères remerciements pour vos efforts déterminés, imaginatifs et dévoués visant à parvenir au consensus. Que nul ne doute que le succès de cette session est dû à vos efforts.

M. Gamaleidin (Égypte) (*parle en anglais*) : Ma délégation voudrait vous exprimer, Monsieur le Président, sa reconnaissance sincère pour tous les efforts que vous avez faits pour nous permettre de parvenir à cette conclusion réussie et pour votre contribution personnelle à l'accomplissement de ce résultat. Nous voudrions seulement qu'il soit pris acte que les réserves formulées par la délégation égyptienne à Istanbul concernant le paragraphe sur les formes différentes de la famille sont toujours valables pour la déclaration actuelle.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de vote.

Je donne la parole à l'observateur de la Palestine.

M. Al-Kidwa (Palestine) (*parle en arabe*) : Je voudrais vous exprimer, Monsieur le Président, la profonde reconnaissance de ma délégation pour les efforts que vous avez personnellement consentis en ce qui concerne l'adoption de cette importante Déclaration sur les villes et autres établissements humains en ce nouveau millénaire, qui a été maintenant adoptée par consensus. Je voudrais tout naturellement exprimer notre profonde gratitude au Président du Comité préparatoire pour les efforts qu'il a déployés.

Nous sommes heureux de ce qui a été accompli à ce jour. Nous nous félicitons du fait que l'Assemblée générale ait réussi à traiter de ces questions et nous sommes heureux que tout cela a été obtenu par consensus grâce aux efforts intenses déployés par plusieurs États Membres.

À cet égard, nous devons transmettre nos remerciements les plus sincères au Groupe des 77 et la Chine ainsi qu'à son président pour le travail considérable qu'ils ont accompli et leurs efforts sans relâche.

Permettez-moi de vous remercier également, Monsieur le Président, et de remercier tous ceux qui ont contribué à réaliser cet important succès qui permettra d'orienter nos activités au cours des prochaines années.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne la parole au représentant de la République islamique d'Iran.

M. Mirafzal (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour vous remercier, Monsieur le Président, ainsi que les autres membres du Bureau, et le bureau du Comité plénier, dont les membres nous ont permis, par leur excellent travail, d'arriver à cette conclusion.

Je voudrais en particulier, au nom du Groupe des 77, vous remercier, Monsieur le Président, des efforts que vous avez personnellement déployés pour assurer le succès de cette session. Il s'est agi certes d'un effort collectif, mais c'est le rôle éminent que vous avez joué qui nous a amenés à cette heureuse conclusion. Encore une fois, je vous remercie au nom du Groupe des 77, et je vous souhaite de vivre heureux et en bonne santé.

M. Al-Badi (Arabie saoudite) (*parle en arabe*) : Je tiens à vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir conclu cette session extraordinaire sur l'application des décisions d'Habitat II.

La délégation du Royaume d'Arabie saoudite souhaiterait réitérer les réserves qu'elle avait exprimées à la Conférence d'Istanbul au cours de laquelle un texte avait été présenté au Président. Nous réservons notre position sur les points qui sont en contradiction avec les préceptes de l'Islam et les lois en vigueur en Arabie saoudite.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé l'examen des points 8, 9, 10 et 11 de l'ordre du jour.

Déclaration de clôture du Président

Le Président (*parle en anglais*) : Permettez-moi à nouveau de remercier sincèrement tous les participants de tout le travail qu'ils ont fait pour l'examen quinquennal du Programme pour l'habitat. Je suis particulièrement heureux de l'esprit constructif et de coopération qui a régné pendant toute la durée de la

session extraordinaire et pendant les négociations très difficiles concernant le document de la Déclaration.

Je voudrais également remercier l'excellent Président du Comité plénier, l'Ambassadeur García Durán, qui a dû partir avant la conclusion de notre débat. Mes remerciements vont aussi aux bureaux du Comité plénier et de la Commission thématique.

Notre tâche a été difficile, mais nous nous en sommes bien acquittés. En cette heure tardive, je m'abstiendrai de faire un long discours et je souhaite à tous les membres de passer un bon week-end.

Nous sommes arrivés à la fin de la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale. Puis-je inviter les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation?

Les membres de l'Assemblée générale observent une minute de silence ou de méditation.

Clôture de la session

Le Président (*parle en anglais*) : Je déclare close la vingt-cinquième session extraordinaire de l'Assemblée générale.

La séance est levée à 7 h 10.